



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Service
d'information
du Gouvernement



ÉDITO

Ce rapport est la première édition d'un exercice nouveau en France : un débat, avec les parlementaires et de nombreux Français, sur la définition de la croissance. Comment la mesurer ? Peut-on s'accorder sur une définition commune ou bien s'agit-il d'une notion subjective ?

Vous connaissez l'action de mon gouvernement : nous voulons renforcer notre économie en maîtrisant le déficit, en encourageant la reprise de la croissance, en créant davantage d'emplois. Nous voulons engager notre transition énergétique. Et nous voulons faire vivre nos valeurs républicaines de solidarité, d'égalité, en garantissant à tous les Français l'accès à une éducation de qualité, à des soins de santé, aux services publics.

C'est sur cet équilibre que nous bâtissons la réussite du pays : la croissance – qui d'ailleurs repart, elle sera à 1% cette année – mais pas au détriment de l'égalité, de la protection sociale, de la sécurité des salariés, ni de l'environnement.

On voit bien, à partir de là, que les indicateurs fondés sur le seul PIB sont insuffisants, car ils ne disent rien de la qualité de la croissance. Nous savons en particulier que la croissance économique peut masquer, sur le moyen terme, des bulles spéculatives, des prises de risque inconsidérées pour l'environnement ou des stratégies de dumping fiscal ou social.

La consultation citoyenne conduite au printemps dernier par France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental a donc permis d'identifier des indicateurs plus diversifiés : l'emploi, l'investissement, l'endettement du pays, la santé, les inégalités, l'éducation, la protection de l'environnement, le bien-être ressenti. Je les remercie et les félicite de s'être emparé de ce sujet.

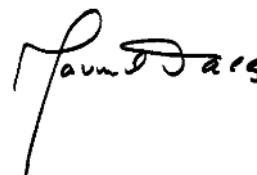
Les indicateurs sélectionnés sont cohérents avec la stratégie pilotée par la Commission européenne (dite « Europe 2020 ») en faveur d'une croissance « intelligente », « soutenable » et « inclusive ». C'est essentiel, car il ne saurait y avoir de développement soutenable sans convergence européenne.

Cet exercice est utile, car il redonne toute sa place au long terme. L'évolution des indicateurs met en lumière des tendances longues quant aux progrès accomplis. Elle éclaire également les défis qui restent devant nous.

Utile, aussi, parce que la réforme, pour atteindre son but, doit être évaluée : c'est le rôle du Parlement et le Gouvernement le respecte. Désormais, l'évaluation de quelques-unes des mesures phares en cours de mise en œuvre se fera au regard de ces nouveaux indicateurs.

Ce rapport, rendu chaque année par le gouvernement, comme le prévoit la loi du 13 avril 2015 sur les « nouveaux indicateurs de richesse », garantira un suivi régulier. Chacun peut désormais s'en emparer. Le CESE pourrait, en particulier, rendre chaque année un avis complémentaire aux analyses qui s'y trouvent.

La publication de ce rapport n'est donc pas un aboutissement, mais un point de départ. Je souhaite que ce tableau de bord vive et suscite des débats dans toute la société, qu'il rassemble, au-delà des clivages partisans, toutes celles et ceux qui n'ont d'autre but que de faire avancer la France et l'Europe.





SOMMAIRE

Les nouveaux indicateurs

TAUX D'EMPLOI	9
EFFORT DE RECHERCHE	13
ENDETTEMENT	17
ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ.....	22
SATISFACTION DANS LA VIE.....	26
INÉGALITÉS DE REVENUS	30
PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE.....	34
SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE	39
EMPREINTE CARBONE	43
ARTIFICIALISATION DES SOLS	48

Quelques évaluations

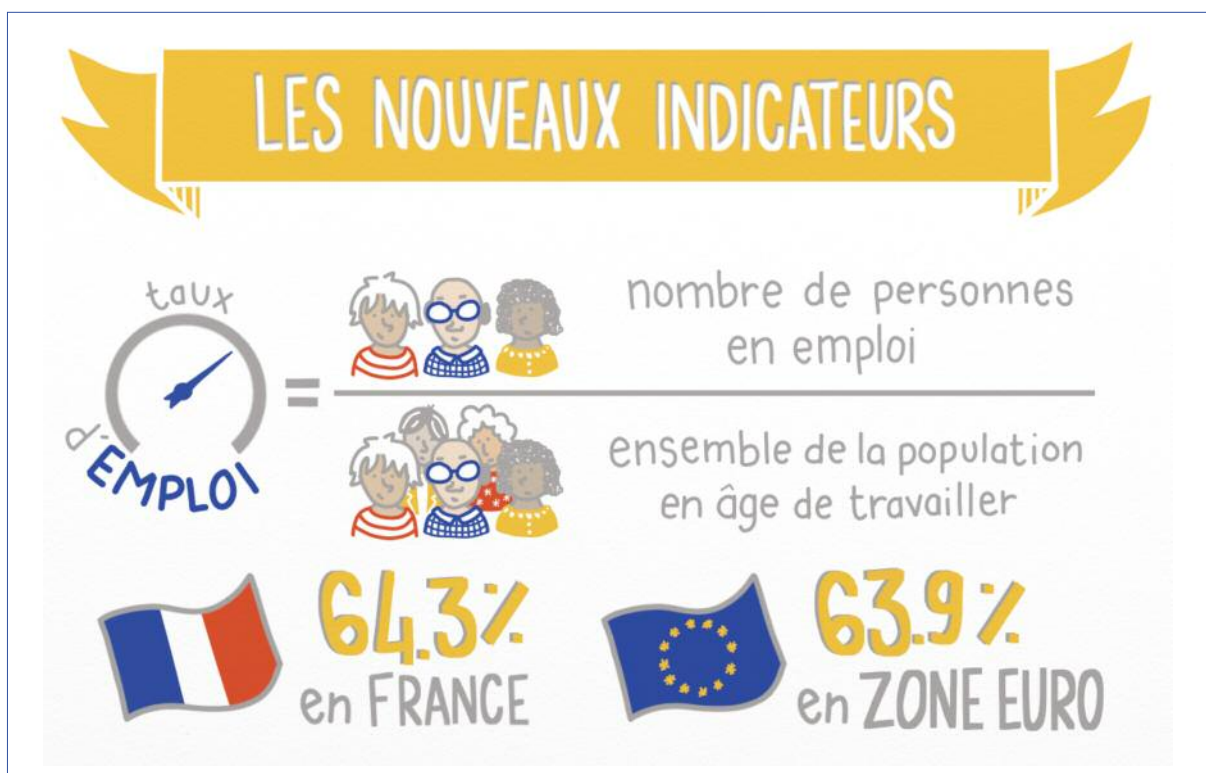
CICE ET PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET ENTREPRISES).....	55
PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET MÉNAGES) ET MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ACTIVITÉ.....	58
PLAN TRÈS HAUT DÉBIT	62
PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE	64
RÉFORME DU COLLÈGE	67
LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE	69



nouveaux indicateurs



TAUX D'EMPLOI



1 De quoi parle-t-on ?

Au sens du Bureau international du travail (BIT), une **personne en emploi** (ou actif occupé) est une personne qui a travaillé au moins une heure par semaine. Le **taux d'emploi** désigne le rapport entre le nombre de personnes remplissant cette condition et l'ensemble de la population susceptible de travailler. En règle générale, cette population regroupe toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans.

2 Pourquoi cet indicateur ?

L'accès à l'emploi est la première priorité des Français consultés par le CESE et France Stratégie lors de la définition des indicateurs à retenir. C'est aussi l'un des objectifs majeurs du Gouvernement : la compétitivité et l'emploi ont été placés au cœur de sa stratégie économique, avec des dispositifs comme le CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité.

Retenu pour la stratégie « Europe 2020 », le taux d'emploi est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'un pays à mobiliser ses ressources en main d'œuvre ; il dépend uniquement du volume d'emploi et de la démographie ; contrairement au taux de chômage, il n'est pas affecté par les comportements d'activité, tels que les phénomènes de découragement.

3 Comment évolue cet indicateur ?

En France, 64,3% des personnes de 15 à 64 ans sont en emploi au sens du BIT en 2014 (*graphique*). En progression constante depuis 2011, **le taux d'emploi se situe ainsi à son plus haut niveau depuis 30 ans** (à l'exception de 2008 où il a atteint 64,9%).

Ce résultat peut surprendre dans le contexte d'une crise économique particulièrement longue et d'un chômage élevé. Il traduit le fait que de plus en plus de personnes inactives entrent sur le marché du travail (le taux d'activité augmente), alors même que de nombreux actifs peinent à trouver un emploi (le taux d'emploi augmente moins vite que le taux d'activité, donc le chômage augmente).

Ce passage de l'inactivité à l'activité s'explique par deux tendances de fond.

- D'une part, le taux d'activité des femmes augmente tendanciuellement, sous le double effet d'un phénomène de rattrapage et de politiques publiques plus favorables à l'activité, en particulier pour les mères de jeunes enfants.
- D'autre part, le taux d'emploi des salariés de 55 à 64 ans augmente fortement depuis 10 ans, sous l'effet des politiques de soutien à l'activité des seniors. L'âge moyen de départ en retraite s'est établi en 2014 à 62,2 ans contre 61,1 ans dix ans plus tôt.

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

Le taux d'emploi des 15-64 ans en France est proche de la moyenne de l'Union européenne (64,9%) et de la zone euro (63,9%) (*graphique*). Il en va de même pour le taux de chômage, égal à 10% au deuxième trimestre 2015 en France métropolitaine, contre 9,6% en moyenne dans l'Union européenne et 11,1% dans la zone euro. Si le taux d'emploi a augmenté depuis 2011 légèrement plus dans l'UE qu'en France (+0,7 point contre +0,4 point), il a en revanche diminué dans la zone euro (-0,2 point). Le taux d'emploi en France reste toutefois loin des niveaux atteints en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et au Danemark, où il dépasse 70%.

L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est nettement plus faible en France que dans l'UE (6,8 points contre 10,5 points). Le taux d'emploi des femmes en France est légèrement supérieur à celui de l'UE (60,9% contre 59,6%), tandis que c'est l'inverse pour les hommes (67,7% contre 70,1%).

Dans la plupart des pays, le taux d'emploi des hommes est globalement stable depuis 20 ans, avec des fluctuations dépendant de la conjoncture économique. Depuis 2008, une baisse est ainsi visible, dans la plupart des pays, du fait du recul des secteurs de l'industrie et de la construction, souvent plus masculins. À l'inverse, **le taux d'emploi des femmes est en progression quasi continue**, avec des fluctuations cycliques de moindre ampleur.

En France, le taux d'emploi des 15-24 ans s'établit à 28,4% en 2014. Il varie sensiblement selon les pays européens : il est inférieur à 20% en Croatie, en Grèce, en Espagne et en Italie ; il dépasse 50% en Autriche, au Danemark et aux Pays-Bas. Ces disparités s'expliquent par la variété des parcours scolaires, la faculté de cumuler ou non « emploi » et « études » et les difficultés plus ou moins grandes des jeunes d'accéder au marché du travail.



Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

Depuis début 2015, l'économie française produit à nouveau des emplois. Plus de 46 000 emplois ont été créés entre le dernier trimestre 2014 et le deuxième trimestre 2015. Le Gouvernement maintiendra le cap des réformes afin d'accentuer cette reprise.

Depuis 2012, le Gouvernement agit de manière à mettre en place une véritable sécurisation des parcours professionnels.

- D'une part, le fonctionnement du marché du travail a été profondément réformé avec la loi de sécurisation de l'emploi en 2013, la loi relative au dialogue social et à l'emploi et la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en 2015. Ces réformes seront poursuivies en 2016 sur la base notamment, des propositions formulées par le groupe de travail présidé par Jean-Denis Combrexelle sur la place du dialogue social dans l'élaboration du droit du travail.
- D'autre part, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi : la convention d'assurance chômage adoptée en 2014 a mis en place les droits rechargeables ; la convention tripartite Pôle Emploi-Unédic-État de décembre 2014 prévoit en particulier un plan d'action pour lutter contre le chômage de longue durée, en particulier des seniors ; le recours à la formation professionnelle est également encouragé grâce à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) début 2015. Pour soutenir l'activité des plus modestes, une prime d'activité a été votée et sera mise en place au 1^{er} janvier 2016. Remplaçant la PPE et le RSA-Activité, elle permettra d'avoir un seul dispositif plus simple et plus efficace. **Ces efforts seront poursuivis notamment à travers la création d'un Compte Personnel d'Activité (CPA), qui regroupera tous les droits attachés à une personne, d'ici 2017.**

L'objectif de ces réformes est de faire évoluer notre droit pour permettre aux entreprises et aux salariés d'être plus en capacité de s'adapter aux mutations de notre économie : il faut renforcer la capacité des actifs à être mobiles sur le marché du travail en évitant que les changements d'emploi et de statut se traduisent par des pertes de droits.

Parallèlement, **la stratégie du Gouvernement depuis 2012 vise à soutenir la création d'emplois par les entreprises.** Le CICE et le pacte de responsabilité y contribuent directement en améliorant la compétitivité des entreprises : par la restauration de leurs marges, elles pourront à nouveau investir et créer des emplois. Par ailleurs, près de 250 000 emplois d'avenir ont été signés à ce jour, avec un objectif d'environ 320 000 d'ici fin 2016, afin de faciliter l'embauche des personnes éloignées du marché du travail. Enfin, le plan « Tout pour l'Emploi » annoncé en juin 2015 par le Premier ministre déploie toute une série de mesures spécifiques en faveur de l'emploi dans les PME.

L'emploi des jeunes est tout particulièrement au cœur de l'action gouvernementale depuis 2012 : développement des emplois d'avenir, mise en place et développement de la garantie jeunes, relance de l'apprentissage (annoncé en septembre 2014 et renforcé depuis par des assouplissements réglementaires, et une meilleure lisibilité des aides financières), plan 2^e chance pour les décrocheurs scolaires (annoncé lors du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars dernier avec notamment l'augmentation des capacités d'accueil au sein des dispositifs de 2^e chance).

Enfin, **afin d'accroître le niveau d'emploi des femmes et de favoriser le partage des responsabilités parentales, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réforme le congé parental et réserve une période du congé au second parent.** De même, le développement des solutions d'accueil du jeune enfant permet aux familles d'articuler vie familiale et vie professionnelle et de lever des freins à l'emploi.

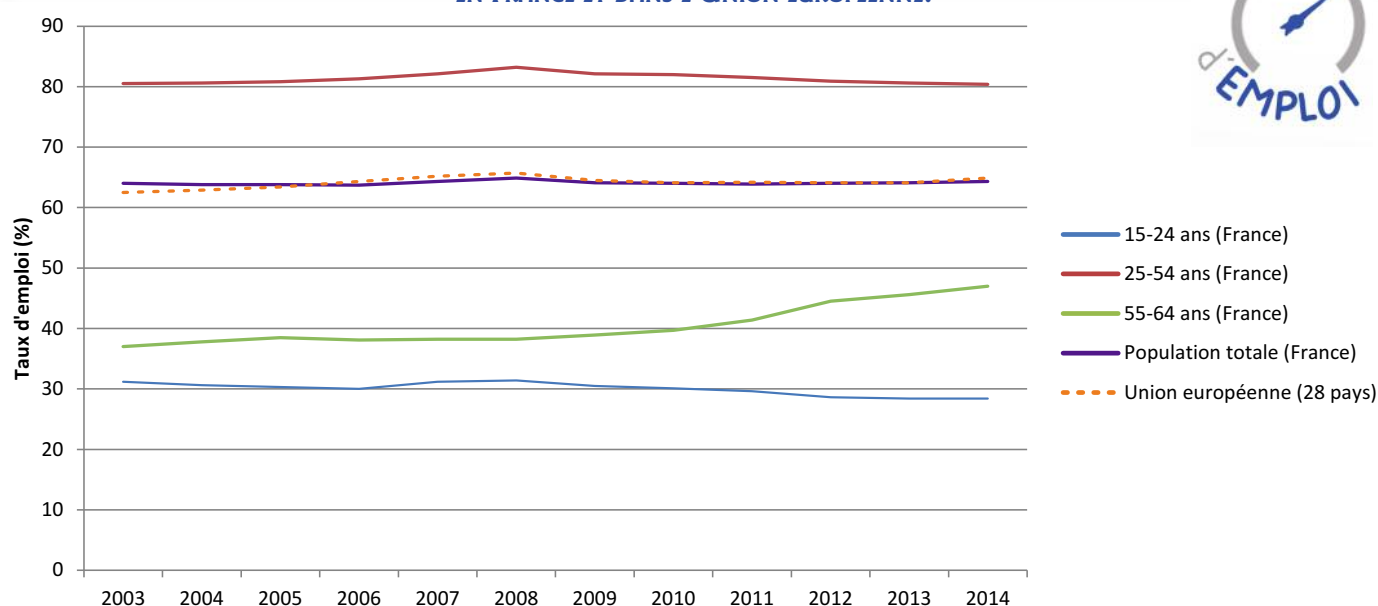
Le taux d'emploi est en progression constante depuis 2011.

Source

L'enquête « Emploi » est une enquête auprès des ménages, portant sur toutes les personnes de 15 ans et plus. Elle fournit une mesure des indicateurs d'activité, de chômage, d'emploi et d'inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). C'est une enquête trimestrielle dont la collecte a lieu, en continu, durant toutes les semaines de chaque trimestre.

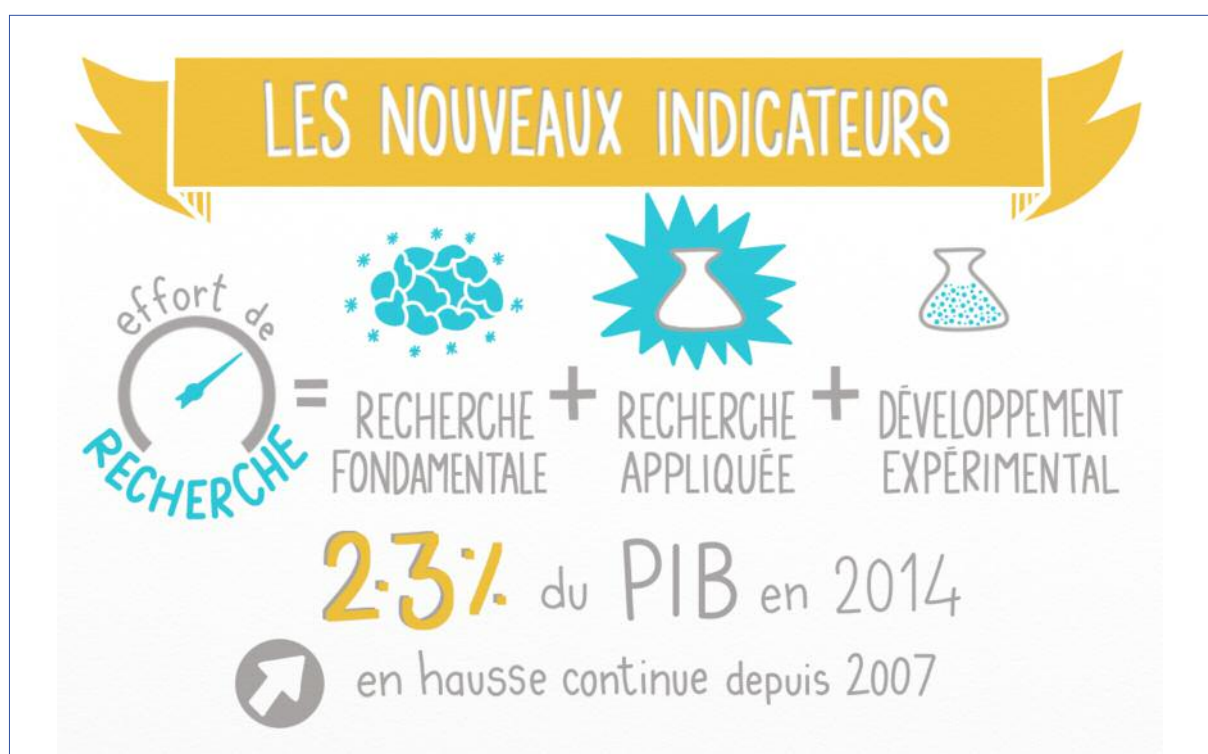
Le champ géographique présenté ici est celui de la France métropolitaine.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI PAR TRANCHES D'ÂGE EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE.



Source : Enquête Emploi (Insee), Labour force survey (Eurostat)

EFFORT DE RECHERCHE



1 De quoi parle-t-on ?

Défini par l'OCDE, **l'effort de recherche, englobe les travaux de création entrepris en vue d'accroître la somme des connaissances et le développement de nouvelles applications.** Il regroupe la recherche fondamentale, la recherche appliquée, et le développement expérimental.

L'effort de recherche est mesuré par la part de dépense intérieure consacrée à la recherche et au développement dans le produit intérieur brut. Cette dépense correspond aux moyens consacrés à la Recherche & Développement (R&D), sur le territoire national, par le secteur des administrations françaises et par le secteur des entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipements nécessaires à la réalisation de travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

2 Pourquoi cet indicateur ?

À court terme, la R&D est un facteur majeur de compétitivité. Elle permet des progrès en matière de productivité, et favorise également la montée en gamme des produits français en renforçant leur compétitivité hors-prix. À plus long terme, la R&D est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux – comme ceux de l'énergie, du climat ou de la santé – qui seront au fondement d'une croissance durable. Un des objectifs de la stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020 est de consacrer 3% du PIB aux dépenses de R&D, dont les deux tiers réalisés par les entreprises.

3 Comment évolue cet indicateur ?

L'effort global de recherche en France s'établit à 2,3% en 2014. Il est en hausse continue depuis son point bas de 2007, où il s'était établi à 2%. Il retrouve ainsi son niveau du début des années 90. Cette tendance est essentiellement due aux variations de dépenses en R&D des entreprises. Jusqu'en 2007, leur effort de R&D a régulièrement décliné pour descendre à 1,3%. La dépense intérieure des administrations est globalement stable depuis 20 ans à 0,8% du PIB.

Avec la relance de leurs investissements en R&D, les entreprises représentent aujourd'hui environ deux-tiers (1,5% en 2014) de la dépense intérieure totale en ce domaine. **C'est le plus haut niveau jamais atteint en France.**

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

L'effort de recherche de la France se situe nettement au-dessus de celui de l'Union européenne (1,9% en 2013). Il est en particulier plus important qu'au Royaume-Uni (1,6% en 2013), qu'en Italie (1,3% en 2013) et qu'en Espagne (1,2% en 2013). Il demeure néanmoins derrière celui de l'Allemagne et de l'Autriche (à près de 2,9%), du Danemark, de la Suède et de la Finlande, qui dépassent le cap des 3%.

Ces comparaisons masquent toutefois des effets de structures importants : les entreprises françaises, prises individuellement, investissent beaucoup en R&D ; mais il y a en France trop peu d'entreprises dans les secteurs structurellement intensifs en R&D. Si le tissu industriel français avait la répartition sectorielle moyenne de l'OCDE, la France aurait une intensité en R&D proche de l'objectif de Lisbonne de 3%.

Une part importante de R&D technologique de haut niveau reste assurée en France au sein de la sphère publique (CNRS, CEA, CNES, IFREMER, ONERA, INRA, IRSTEA, INRIA...) ou au sein de certaines fondations comme l'institut Pasteur. Mais, **contrairement à une idée répandue, la part des dépenses intérieures de R&D des entreprises dans l'ensemble des dépenses intérieures de R&D est similaire en France à la moyenne des pays de l'Union européenne (65% pour l'UE contre 63% pour la France).**

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

Le Gouvernement mène une action résolue pour favoriser l'investissement en R&D et améliorer la compétitivité de notre économie.

Encourager l'enseignement supérieur

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur permet de se projeter dans le long-terme en définissant des objectifs nationaux pour les dix prochaines années.

D'ores et déjà, **le taux de diplômés de l'enseignement supérieur des 30-34 ans s'élève en France à 44%**. Il est en progression de plus de 10 points depuis le début des années 2000. **La France se situe ainsi nettement au-dessus de la moyenne européenne** (38%). La stratégie nationale de l'enseignement supérieur fixe néanmoins un objectif plus ambitieux en portant à 60% la part d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Cet objectif a été rappelé par le président de la République lors de la rentrée universitaire de 2015.

Favoriser le financement, en particulier des PME

Le Gouvernement a créé Bpifrance pour proposer une palette d'outils au service des PME et des ETI. Ces ressources peuvent prendre la forme d'avances remboursables en cas de succès, de prêts à taux zéro, d'interventions en fonds propres, voire de subventions.



L'effort de recherche est en France supérieur à celui de l'UE.

Au-delà du financement par la BPI, une large gamme d'outils est utilisée :

- ▀ des aides financières générales, telles que le Crédit Impôt Recherche (CIR) sanctuarisé pour la durée du quinquennat, le Crédit d'Impôt Innovation (pour les PME) et les exonérations accordées aux jeunes entreprises innovantes.
- ▀ des aides financières attribuées à des projets : c'est notamment le sens du programme d'investissements d'avenir (PIA), doté au total de 47 milliards d'euros pour ses deux premières tranches. Il a permis de mettre sur pied une gouvernance robuste de financement de projets d'envergure stratégique. Une troisième tranche sera lancée à partir de 2016 pour un montant additionnel de 10 milliards d'euros.

Créer un écosystème favorable

Les pôles de compétitivité rassemblent, sur un territoire et sur une thématique donnée, des entreprises de toute taille, des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Chaque pôle s'engage sur un contrat de performance. Les dernières enquêtes (octobre 2014) soulignent que les PME et ETI appartenant à un pôle de compétitivité ont réalisé plus de dépenses de R&D que des entreprises similaires n'appartenant à aucun pôle. L'impact sur l'emploi est sensible. En parallèle, l'accès au Très Haut Débit sera assuré d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire, afin de permettre un développement d'activités innovantes et performantes partout en France (plan « France Très Haut Débit » déployé depuis 2013).

Structurer les filières d'avenir

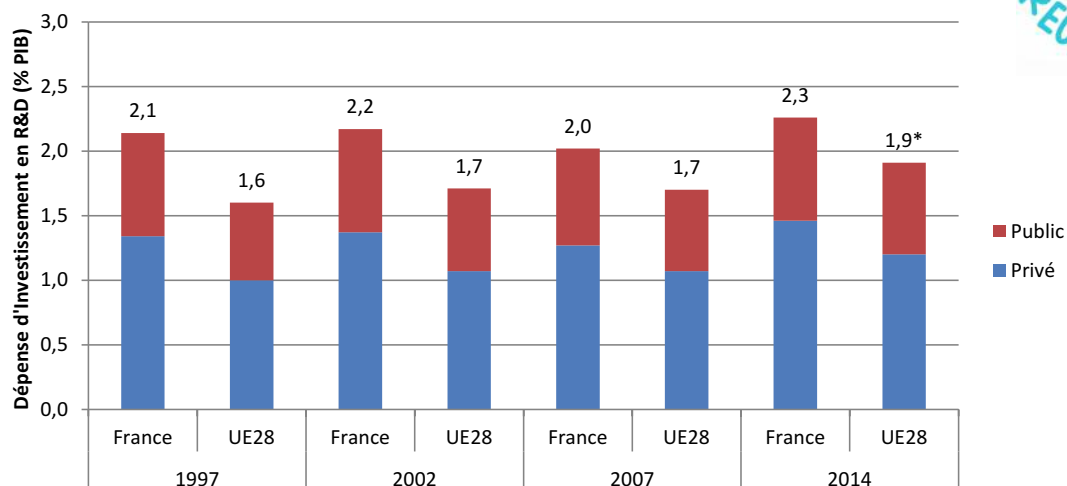
Afin de faire émerger des leaders français, compétitifs au niveau mondial, dans les secteurs stratégiques, le Gouvernement a lancé la deuxième phase de la « Nouvelle France industrielle ». Le projet « Industrie du Futur » a pour objectif d'amener chaque entreprise à moderniser son outil industriel et à transformer son modèle économique par le numérique. La phase 2 de la « Nouvelle France industrielle » repose sur 9 solutions industrielles pour investir les grands marchés d'avenir : nouvelles ressources, villes durables, mobilité écologique, transports de demain, médecine du futur, économie des données, objets intelligents, confiance numérique, alimentation intelligente.

Source

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est connue au niveau national grâce aux enquêtes annuelles réalisées par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, auprès de tous les établissements effectuant de la R&D. Il peut donc aussi bien s'agir d'administrations (établissements d'enseignement supérieur, centres hospitaliers universitaires et centres de lutte contre le cancer, organismes publics de recherche, services ministériels et institutions sans but lucratif) que d'entreprises publiques ou privées.

Le champ géographique est celui de la France entière.

ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PAR LES ENTREPRISES, L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AU TOTAL, EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE (% DU PIB)



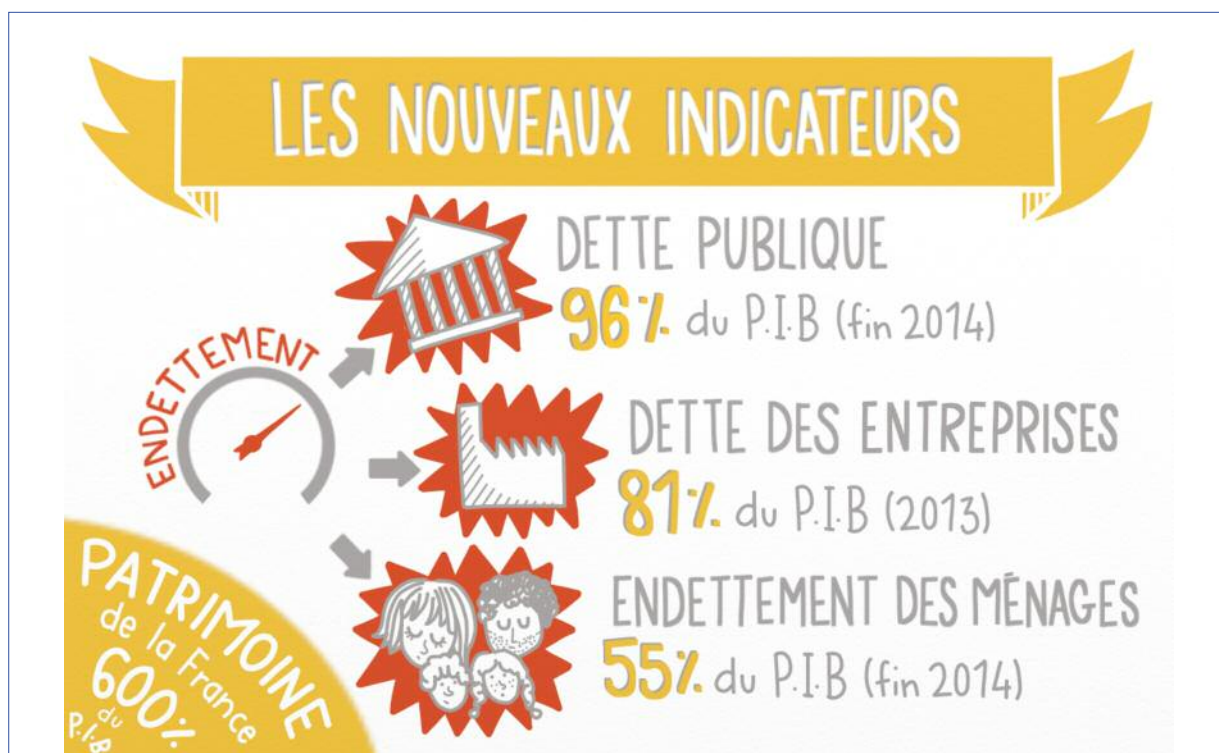
*La valeur pour l'Union Européenne est le chiffre 2013, dernière année disponible

Sources : MENESR-SCSES-SIES et OCDE

Notes : Actualisation : données DIRD estimées pour 2014, données provisoires pour 2013

Données UE : sur ce tableau, les données sont présentées sur le champ « UE à 28 » ; ces données sont issues d'estimation ou de projections du Secrétariat de l'OCDE fondées sur des sources nationales

ENDETTEMENT



1 De quoi parle-t-on ?

Pour comptabiliser l'endettement total, il faut distinguer trois entités :

- **La dette publique brute au sens de Maastricht** couvre les passifs de l'État, des organismes divers d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale.
- **La dette brute consolidée des sociétés non financières** mesure la dette de ces sociétés vis-à-vis des autres secteurs institutionnels. Cet indicateur est également « consolidé » pour éliminer les « doubles comptes » : lorsqu'une entreprise française emprunte auprès d'une autre (sa maison mère par exemple) et que cette dernière a elle-même emprunté les fonds auprès d'une banque, cette dernière dette est déjà comptabilisée au passif d'une entreprise française (la maison mère). La consolidation étant faite sur le champ national, la dette brute consolidée inclut cependant les dettes contractées par les entreprises françaises auprès d'entreprises étrangères, y compris les dettes contractées auprès de filiales étrangères de groupe français.

► **L'endettement des ménages** comprend les crédits de court terme et long terme accordés par les institutions financières.

Les indicateurs d'endettement établissent le rapport entre la dette des différents agents économiques et le PIB.

2 Pourquoi cet indicateur ?

De façon générale, une dette permet de financer des investissements qui ont vocation à augmenter la richesse de celui qui la contracte. La question posée est donc essentiellement celle de sa bonne maîtrise : comment en assurer la soutenabilité ? L'endettement du pays est le deuxième thème, après l'accès à l'emploi, cité le plus souvent lors de la consultation menée par le CESE et France Stratégie.

La dette publique revient, en partie, à prendre des engagements financiers au nom des générations futures. Elle peut peser sur les capacités de celles-ci à financer leur modèle social. Les critères de convergence de Maastricht limitent le poids de cette dette à 60% du PIB pour assurer la soutenabilité à long terme. Mais ils autorisent des dépassements exceptionnels et temporaires.

Tout autant que la dette publique, le niveau de la dette privée présente aussi un enjeu économique majeur pour l'ensemble du pays. La crise de 2008 a montré qu'un endettement privé excessif (en Espagne et en Irlande par exemple) **peut également être très dangereux pour la stabilité macroéconomique, alors même que l'endettement public est maîtrisé.**

3 Comment évolue cet indicateur en France ?

Après une forte hausse dans la majeure partie des années 1990, le poids de la dette publique de la France (au sens du traité de Maastricht) a dépassé la barre des 60% du PIB à partir de 2002 et continué ensuite d'augmenter très sensiblement. Après un repli passager en 2006-2007, le poids de l'endettement s'est à nouveau fortement accru avec la récession de 2009 : il se situe à 96% du PIB fin 2014.

L'endettement consolidé des sociétés non financières françaises a augmenté continuellement de 2005 à 2012, passant de 68% à 83% du PIB. Il a entamé une légère décroissance à 81% du PIB en 2013 (dernière année disponible). Cette évolution est à mettre en regard de l'évolution du taux de marge des entreprises qui a globalement diminué sur la même période (de 32,4% à 29,7% de la valeur ajoutée) tandis que le taux d'investissement a augmenté tendanciellement (de 20,9% à 22,8% de la valeur ajoutée) : **l'augmentation de la dette des entreprises a été l'une des principales sources de financement des investissements nouveaux.** Par ailleurs, l'augmentation de la dette s'est accompagnée d'une augmentation des fonds propres dont la part dans le total du bilan est stable (proche de 35%). Cette stabilité assure la robustesse financière des entreprises françaises.

L'endettement des ménages a crû fortement depuis 2000 : il atteint 55% du PIB fin 2014 contre 33% en 2000. Dans un contexte de hausse très marquée du prix de l'immobilier sur la période 2002-2006, les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. Depuis 2010, l'endettement des ménages continue à croître à un rythme plus modéré, du fait du ralentissement de la progression des encours de crédits à l'habitat en lien avec la baisse des transactions et des prix de l'immobilier.

Cet endettement constitue un passif pour le pays qu'il convient de relativiser au regard de la taille de l'actif, c'est-à-dire du patrimoine, qu'il contribue à financer. En 2013, le patrimoine de la nation s'élevait à plus de 13 000 milliards d'euros. En d'autres termes, l'endettement total du pays, qui approche les 5 000 milliards d'euros ne représente qu'un tiers de son patrimoine¹.

Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

Le niveau moyen de la dette publique (au sens de Maastricht) dans l'Union européenne est plus faible qu'en France (87% en 2014) ; celui de la zone euro est en revanche relativement proche (92%). Les niveaux d'endettements sont toutefois très hétérogènes : il est de 11% du PIB en Estonie mais dépasse 130% pour le Portugal, l'Italie et la Grèce.

L'endettement consolidé des sociétés non financières est proche, en France, de la moyenne européenne située à environ 81% du PIB en 2013. Il est plus élevé que l'Allemagne (48%) ou l'Italie (77%), mais moins important que l'Espagne (98%), la Finlande (84%) ou la Suède (107%).

L'endettement des ménages figure quant à lui à un niveau modéré en comparaison des autres pays européens. Il est notamment loin derrière celui du Danemark (133% en 2014) ou des Pays-Bas (116% en 2013). L'Allemagne se situe à un niveau comparable (54% en 2014).

Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

En matière d'endettement public

La politique budgétaire et fiscale du Gouvernement vise à redresser les comptes publics par une réduction du déficit à un rythme compatible avec le redémarrage de l'activité. Il est impérieux d'endiguer la dynamique de la dette publique et de préserver notre souveraineté vis-à-vis de nos créanciers. La dette publique a en effet augmenté de 25 points entre 2007 et 2012, pour s'établir à 90% du PIB. Par une hausse ciblée des prélèvements dans un premier temps, puis par une maîtrise accrue des dépenses ensuite, le déficit devrait être ramené de

1 - Il convient d'être prudent en additionnant les dettes car une partie de la dette des administrations publiques, des ménages et des sociétés non financières est détenue par des agents résidents, la plupart du temps par le biais des intermédiaires financiers, si bien que la somme des dettes est en réalité un majorant de la dette totale.

plus de 5% du PIB en 2011 à 3,3% en 2016, soit son niveau de 2008. **Dans un contexte de reprise de l'activité, cet effort devrait permettre de stabiliser la dette publique à 96,5% du PIB en 2016.**

En matière d'endettement privé

En France, la situation financière des agents non financiers apparaît relativement solide. L'action du Gouvernement vise à conforter cette situation. À cette fin, elle poursuit un double objectif : assurer un accès aisé au financement en dette, tout en préservant des pratiques d'octroi prudentes ; veiller à ce que l'impact macroéconomique à long terme soit positif dans son ensemble.

En ce qui concerne les entreprises non financières, le Gouvernement n'a bien sûr pas vocation à piloter directement l'endettement des entreprises. Il apporte néanmoins plusieurs réponses aux besoins de financement des entreprises :

- ▶ À travers **la réduction du coût du travail** via le CICE et le pacte de responsabilité, toute la stratégie économique du Gouvernement vise à améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant de restaurer leurs marges et donc d'améliorer leur capacité d'autofinancement. L'Insee anticipe d'ailleurs, dans ses prévisions de début octobre, un rebond du taux de marge à 31,3% en moyenne sur 2015 et un taux d'autofinancement à 87% (soit une progression de 13 points par rapport à 2013).
- ▶ Par ailleurs, le Gouvernement a facilité **la diversification des sources de financement** des entreprises, notamment des entreprises de taille intermédiaire, tout en préservant la capacité de financement par les banques des entreprises plus petites. Le marché des placements privés, essentiellement orienté vers les ETI, rencontre ainsi un succès incontestable depuis son démarrage en 2012.
- ▶ Parallèlement, **le renforcement de l'offre de financement en fonds propres** constitue une dimension importante de l'action gouvernementale. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour renforcer la solidité financière des entreprises, financer leur croissance et leur capacité d'innovation (renforcement de l'activité « capital investissement » opérée par Bpifrance, développement du financement de marché via les fonds Nova ou la création d'Enternext, encouragement du *corporate venture*...).
- ▶ Enfin, le plafonnement à 85% puis à 75% de **la réduction de la déductibilité des intérêts d'emprunt** intervenu à partir de 2013, ainsi que la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés à partir de 2016 limitent mécaniquement le biais fiscal en faveur du financement par la dette.

En ce qui concerne les ménages, le Gouvernement a renforcé les dispositifs visant à limiter les situations de surendettement :

- ▶ Concernant le crédit à l'habitat (qui représente près de 80% de la dette totale des ménages), les pratiques de financement des établissements de crédit apparaissent relativement prudentes, accordant une place centrale à la solvabilité de l'emprunteur. Ces conditions d'octroi des prêts à l'habitat font l'objet d'une attention particulière du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) qui pourrait, s'il jugeait que la situation le nécessite, recourir à des mesures macroprudentielles contraignantes afin d'assurer la robustesse des pratiques et d'éviter toute dérive des comportements.

ENDETTEMENT

- La loi du 17 mars 2014 vient par ailleurs renforcer les dispositions prises en 2010 pour réformer le crédit à la consommation en encadrant mieux le processus d'octroi de prêts. Cette loi accroît la protection du consommateur et prévient les risques de dérive liée à un excès d'endettement. Elle garantit ainsi une reprise progressive du crédit à la consommation sur des bases saines et solides.

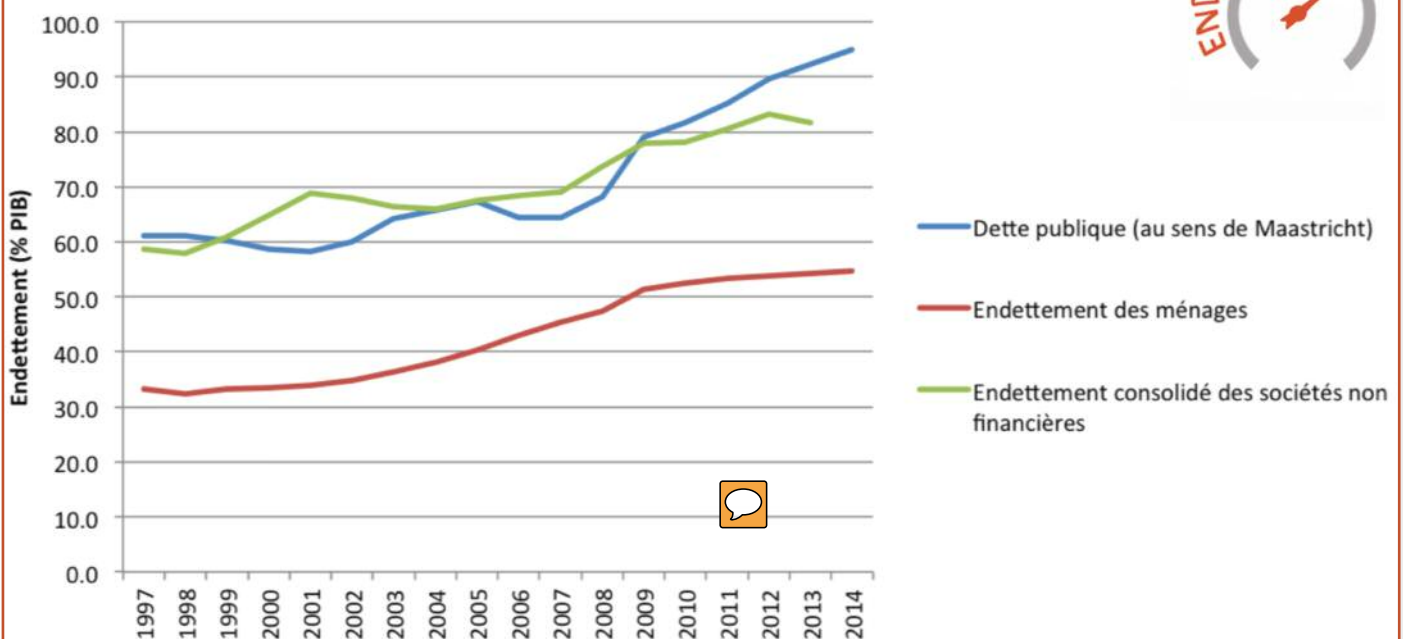
Source

Insee (comptes nationaux et comptes de patrimoine financier et non financier de l'économie nationale), Eurostat et Banque de France.

La dette est établie en valeur nominale (c'est-à-dire à la valeur de remboursement des fonds empruntés) et brute (non déduite des postes équivalents à l'actif).

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES ET DES MÉNAGES EN FRANCE (% DU PIB).



Source: Insee et Eurostat, comptabilité nationale

L'endettement du pays, public et privé, a fortement augmenté depuis le début des années 2000.

ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ



1 De quoi parle-t-on ?

L'espérance de vie en bonne santé évalue, à la naissance, le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre en bonne santé. Cet état est défini par l'absence de limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacité. L'indicateur est construit grâce à l'enquête menée par Eurostat sur les conditions de vie (SILC), à partir des réponses données à la question : « au cours des six derniers mois, dans quelle mesure avez-vous été limité dans les activités que les gens font habituellement, du fait de votre santé ? Sévèrement limité, limité mais pas sévèrement, pas limité du tout ». Comme dans toute enquête, les réponses sont sensibles aux formulations employées.

Cet indicateur se distingue de la simple espérance de vie à la naissance. Celle-ci évalue l'âge moyen au décès d'une génération, selon les conditions de mortalité par âge observées l'année où elle est calculée.

2 Pourquoi cet indicateur ?

La consultation menée par le CESE et France Stratégie montre que la santé est la quatrième priorité des Français (et la première dans le domaine social). L'espérance de vie en bonne santé est déjà, par ailleurs, l'un des indicateurs utilisés par la Commission européenne et de l'OCDE dans leurs travaux.

3 Comment évolue cet indicateur ?

Dans les conditions de mortalité observées pour chaque âge en 2014, une femme née cette année-là devrait vivre en moyenne 85,5 ans et un homme 79,3 ans. Après avoir diminué de 0,1 an en 2012 du fait du grand nombre de décès dû notamment à une forte épidémie de grippe, l'espérance de vie à la naissance des femmes est revenue en 2013 à son niveau de 2011. Elle augmente de nouveau en 2014 d'une demi-année. L'espérance de vie des hommes continue sa progression après une pause en 2012 (+0,1) passant à 78,8 ans en 2013, puis à 79,3 ans en 2014. **En vingt ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,6 ans, celle des hommes de 5,4 ans.** L'écart entre les deux sexes ne cesse de se réduire : il s'établit à 6,2 ans en 2014 contre 7,2 ans en 2004 et 8,2 ans en 1994.

L'espérance de vie en bonne santé s'établit quant à elle à 64,4 ans pour les femmes et à 63 ans pour les hommes en 2013 (dernière année disponible). Elle a également nettement progressé depuis 20 ans (2 ans pour les femmes et 3 ans pour les hommes), quoique légèrement moins que l'espérance de vie. De façon générale, cet indicateur dont le fondement subjectif a pu être fortement marqué par la crise, progresse nettement en 2013. Chez les femmes, il a diminué entre 2008 et 2010 avant d'augmenter à nouveau de 0,2 an chaque année jusqu'en 2012, puis de 0,6 an entre 2012 et 2013. Chez les hommes, il perdait encore 0,1 année entre 2011 et 2012, avant d'augmenter de 0,4 an entre 2012 et 2013.

L'espérance de vie en bonne santé à 65 ans s'établit à 10,7 ans pour les femmes, et 9,8 ans pour les hommes, elle est également en hausse régulière, plus marquée pour les hommes que pour les femmes (l'écart était de 1,5 année en 2004).

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

La France se trouve bien au-delà de la moyenne européenne, pour les femmes (83,3 ans pour l'UE) comme pour les hommes (77,8 ans). **L'Espagne et la France se distinguent par une espérance de vie à 60 ans de plus de 27 ans pour les femmes en 2012, soit la plus élevée de l'UE.**

Trois autres pays européens se partagent, avec la France, la première place pour l'espérance de vie à 60 ans des hommes : les Espagnols, les Italiens et les Suédois, comme les Français, peuvent espérer vivre encore 22,6 années au-delà de 60 ans.

L'espérance de vie en bonne santé à 65 ans est de 10,7 ans pour les femmes et de 9,8 ans pour les hommes.

En France métropolitaine, **l'espérance de vie en bonne santé à la naissance se situait nettement au-dessus de la moyenne de l'UE** en 2013 (61,4 ans pour les femmes et 61,5 ans pour les hommes). L'écart entre les hommes et les femmes est quasiment inexistant en Europe, contrairement à la France, où il s'établit encore à 1,4 an, au profit des femmes.

L'espérance de vie en bonne santé à 65 ans est également nettement supérieure en France par rapport à la moyenne de l'UE en 2013 (8,5 années pour les hommes, 8,6 années pour les femmes).

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

Si les résultats sanitaires nous placent dans le peloton de tête des pays développés, grâce à des soins de haut niveau, accessibles à tous par la mutualisation des dépenses, **il existe d'importantes inégalités sociales et territoriales**. Un tiers des décès avant 65 ans sont liés à des comportements défavorables à la santé et sont, pour la plupart, des **décès évitables** (comme par exemple les 78 000 décès par an liés au tabagisme). C'est pourquoi, **depuis 2012, l'action du Gouvernement vise, à la fois, à améliorer l'état de santé des Français et à réduire les inégalités de santé**.



L'espérance de vie en bonne santé à la naissance se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne.

De grandes priorités de santé publique ont d'abord été fixées dès 2012 : plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, plan cancer 2014-2019, plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaques), programme national de réduction du tabagisme (septembre 2014), chantier « bien-être » des jeunes (septembre 2015)...

Par ailleurs, la promotion de la santé et la prévention ont été renforcées pour diminuer les cas de pathologies qui peuvent être évitées ou pour réduire leur sévérité. Ainsi, **le projet de loi de modernisation de notre système de santé prévoit de nombreuses actions** : action volontariste dans l'éducation à la santé dès l'école, lutte contre l'alcoolisme excessif des jeunes, mesures législatives de lutte contre le tabagisme (notamment le paquet neutre), amélioration de l'information nutritionnelle pour un choix éclairé, développement des nouveaux outils de dépistage pour la lutte contre le VIH/SIDA (tests rapides, autotests), renforcement de la politique de réduction des risques pour les personnes en addiction avec des drogues (salle de consommation à moindre risque), diversification des acteurs et des lieux de promotion de la santé et de prévention...

Enfin, des actions sont menées afin de garantir l'accès aux soins et d'améliorer la qualité des parcours de santé.

En particulier, **le tiers-payant doit favoriser l'accès aux soins de tous**, y compris des plus défavorisés pour lesquels l'accès aux soins se heurte à un obstacle financier. En effet, l'avance de frais est l'un des principaux motifs de renoncement aux soins en France. Le tiers-payant assure ainsi la prévention et le diagnostic plus précoces de certaines pathologies et contribue à l'amélioration des traitements. Une première étape a été franchie en juillet 2014 avec la mise en place du tiers-payant pour les familles les plus modestes. Les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) peuvent désormais bénéficier de la dispense d'avance de frais

ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

pour leurs soins, en ville comme à l'hôpital. La réforme doit se poursuivre avec l'extension du tiers-payant pour les soins pris en charge en intégralité par l'assurance-maladie obligatoire (maternité, affections de longue durée) au 1^{er} juillet 2016, puis par la généralisation du tiers-payant en 2017.

Dans le domaine des parcours de santé, **une politique active a été déployée dans le champ de la santé mentale (et particulièrement des troubles de types psychotiques)** autour de quatre priorités : diminuer la stigmatisation des malades, réduire les déficits fonctionnels responsables d'une perte d'autonomie, développer les actions en faveur de « l'empowerment » des patients, développer les recommandations sur la surveillance et le suivi des psychotropes. Cette politique est fondée sur la coopération des acteurs, la diffusion des démarches de qualité, l'intégration des techniques les plus récentes dans les pratiques et surtout une place nouvelle donnée au patient et à sa famille.

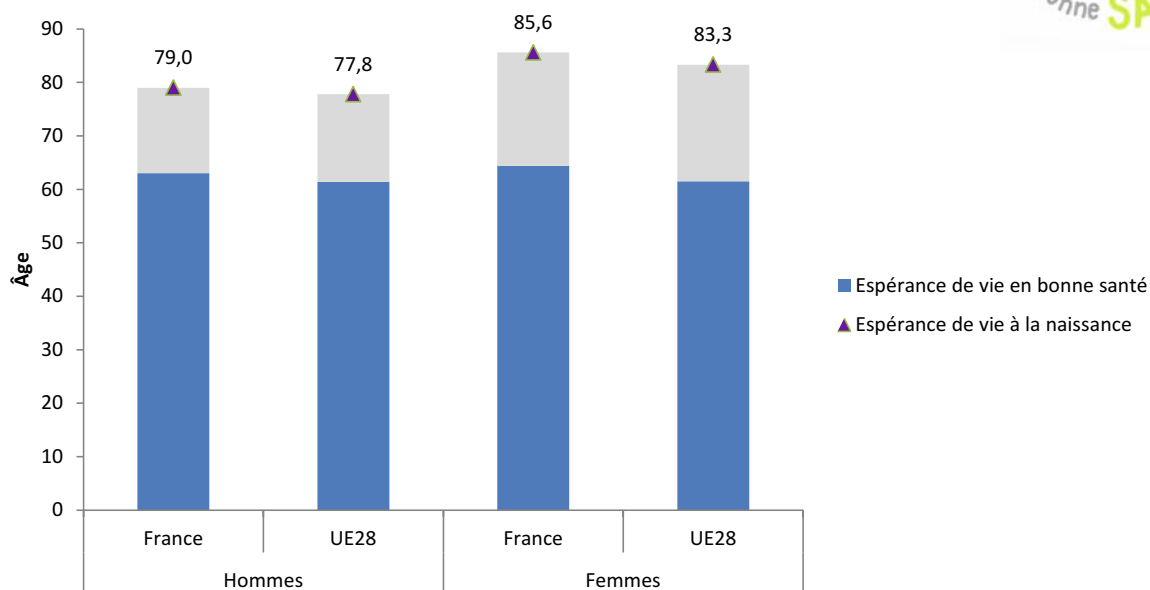
Source

Les données sur la mortalité et l'espérance de vie sont calculées à partir des statistiques d'État civil.

Les données sur la prévalence de l'incapacité utilisées dans le calcul des années de vie en bonne santé sont fournies par une question de l'enquête européenne European Union- Statistics on Income and Living Conditions (UE-SILC).

Le champ géographique présenté ici est celui de la France métropolitaine.

ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ À LA NAISSANCE ET ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE, EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE, EN 2013



Source : Eurostat (SILC)

SATISFACTION DANS LA VIE



1 De quoi parle-t-on ?

La satisfaction dans la vie est nécessairement subjective. L'indicateur utilisé est construit sur la réponse apportée par les ménages interrogés à la question : « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ». L'indicateur repose donc sur des déclarations, intégrant les valeurs, les préférences, le vécu et la vision de l'avenir des personnes questionnées. Ce sondage est réalisé par la statistique publique en France depuis 2010. Il fait désormais partie de l'enquête annuelle européenne sur les conditions de vie (EU-SILC).

2 Pourquoi cet indicateur ?

Les indicateurs sélectionnés dans ce rapport visent d'abord à mesurer la soutenabilité et la qualité du développement économique. Fondés sur des facteurs objectifs, les neuf premiers indicateurs retenus portent ainsi sur les thématiques économiques, sociales, ou environnementales. Mais, comme l'ont rappelé notamment Joseph Stiglitz, Amartya Sen, et Jean-Paul Fitoussi en 2009

dans leur rapport sur la mesure des performances économiques et du progrès social, « *les dimensions objective et subjective du bien-être sont toutes deux importantes* ». En particulier, le bien-être ne saurait être uniquement matériel. Il englobe des aspects liés aux relations sociales, à la participation à la vie publique, mais aussi à la sécurité et à la confiance dans les autres et dans les institutions. Or ces dimensions de l'existence peuvent précisément être affectées par le mode de développement économique. Le fameux « paradoxe d'Easterlin », soulevé par le chercheur du même nom, montre que l'augmentation du niveau de vie n'implique pas nécessairement une augmentation du sentiment de bien-être sur le long terme.

C'est pourquoi un indicateur subjectif de bien-être a semblé nécessaire pour vérifier que le ressenti des Français est globalement en phase avec les conclusions des indicateurs « objectifs ».

3 Comment évolue cet indicateur en France ?

En France de 2010 à 2014, les personnes affichent en moyenne un niveau de satisfaction de la vie légèrement supérieur à 7 sur une échelle de 0 à 10. Les réponses sont faiblement dispersées : plus de 80% des personnes interrogées déclarent une satisfaction supérieure à 5. En 2014, la satisfaction moyenne s'élève à 7,1.

L'écart de satisfaction dans la vie entre les hommes et les femmes est faible (7,2 et 7,1 en 2014). En particulier, les femmes comme les hommes attribuent rarement une note inférieure à 5 (17% des hommes et 18% des femmes en 2014).

La satisfaction dans la vie diminue globalement en fonction de l'âge. On observe néanmoins une légère remontée au moment du passage à la retraite par rapport aux 45-54 ans, avant de diminuer à nouveau. Ainsi en 2014, les 16-24 ans ont une note moyenne de 7,7 ; cette note tombe à 7,0 pour les 45-54 ans, puis remonte à 7,1 sur la tranche 55-64 ans, avant de redescendre jusqu'à 6,7 pour les plus de 75 ans.

La note moyenne de satisfaction dans la vie a légèrement augmenté entre 2010 et 2012 pour toutes les tranches d'âge (+0,2 point en moyenne). Cette moyenne s'est dégradée pour l'année 2013, notamment pour les répondants âgés. L'année 2014 affiche une légère progression pour chaque tranche d'âge (+0,1). Toutefois, le manque de recul sur cet indicateur subjectif appelle à une certaine prudence dans son interprétation.



La satisfaction dans la vie est plus élevée en Europe du Nord qu'en Europe du Sud. La France est en position intermédiaire.

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

En 2013, la France se place juste en dessous de la moyenne européenne (7,0 vs 7,1), mais devant notamment l'Espagne (6,9) ou l'Italie (6,7). Les pays du Nord (Finlande, Danemark, Suède) se trouvent dans le trio de tête. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont un score de 7,3, l'Autriche de 7,8. La Bulgarie (4,8) est le seul pays à avoir un score inférieur à 5.

Parmi les raisons pouvant expliquer le résultat français, il faut souligner l'importance des facteurs culturels qui conduisent les Français à se déclarer plus volontiers insatisfaits : même lorsqu'ils sont installés à l'étranger, les Français ont tendance à se dire plus insatisfaits que leurs voisins¹. À ces facteurs s'ajoute une conjonction de facteurs socio-économiques, réels ou ressentis.

Il est à noter que les Français, par rapport à la moyenne européenne, sont nettement moins nombreux à la fois à se déclarer très satisfaits (note supérieure ou égale à 9), et très peu satisfaits (note inférieure ou égale à 5).

Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

Toute l'action du Gouvernement est naturellement dédiée aux préoccupations, au bien-être et aux espoirs des Français. Le Gouvernement fait tout pour que notre pays soit fort et juste et que chacun de nos compatriotes y trouvent les possibilités d'une vie heureuse.

1 - Senik, C. (2014). The French unhappiness puzzle: The cultural dimension of happiness. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 106, 379-401.

SATISFACTION DANS LA VIE

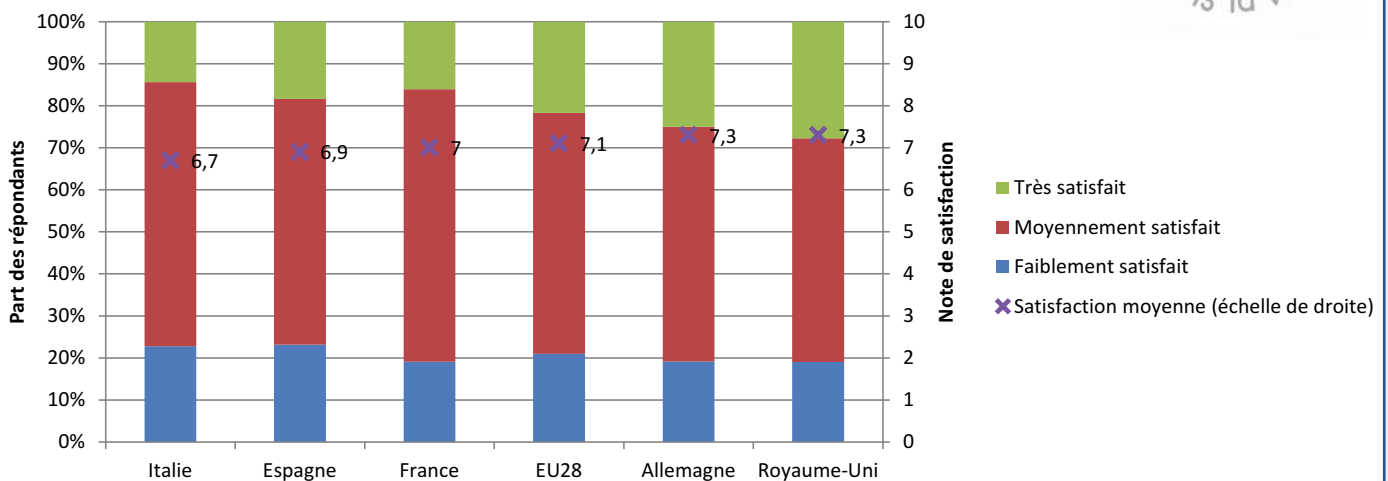
Source

L'indicateur de satisfaction dans la vie est calculé depuis 2010 à partir de l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie. En 2013, la question sur la satisfaction globale dans la vie a été également ajoutée à l'enquête européenne European Union - Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC). Il est donc désormais possible d'avoir, dans toute l'Union européenne, une évaluation de la satisfaction dans la vie à partir d'un protocole d'enquête similaire. Des évolutions ou des écarts d'un dixième sont peu significatifs statistiquement, au vu de la taille de l'échantillon.

Le champ géographique présenté ici est celui de la France métropolitaine.

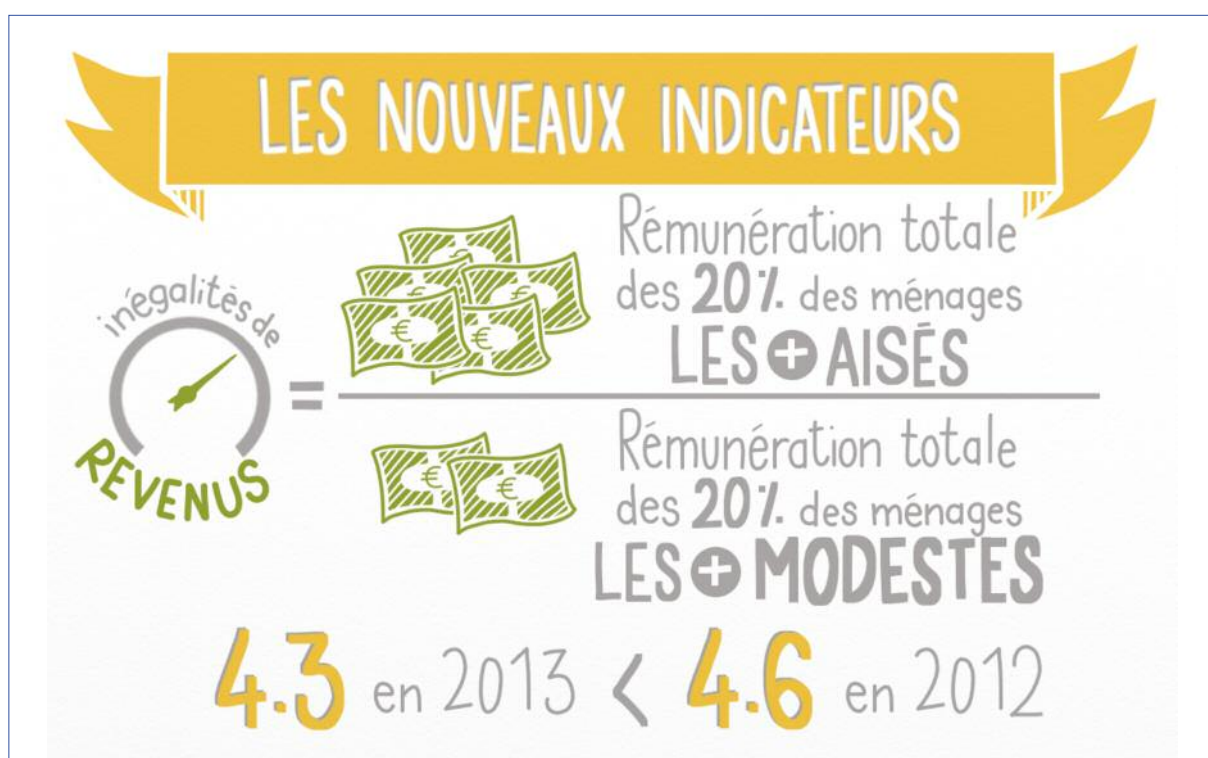
Les plus jeunes se déclarent plus satisfaits que leurs aînés.

POUR CHAQUE PAYS, PART DES RÉPONDANTS SE DISANT PEU SATISFAITS, MOYENNEMENT SATISFAITS ET TRÈS SATISFAITS ET SATISFACTION MOYENNE



Source : Eurostat (SILC)

INÉGALITÉS DE REVENUS



1 De quoi parle-t-on ?

Cet indicateur mesure le rapport entre la rémunération totale des 20% des ménages les plus aisés, et celle des 20% des ménages les plus modestes. Ce rapport représente l'« écart de revenus ». Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement, ainsi que les prestations sociales. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

2 Pourquoi cet indicateur ?

La réduction des inégalités **est une priorité du Gouvernement**. Conformément à l'inspiration progressiste de sa majorité, son objectif est de combattre les déterminismes sociaux afin que chacun puisse saisir les opportunités qui s'offrent à lui et avoir une seconde chance. **L'OCDE et le FMI ont d'ailleurs montré combien l'accroissement des inégalités pouvait avoir un**

impact négatif sur le développement économique de tous. La lutte contre les inégalités répond donc au double enjeu de justice sociale et d'efficacité économique.

Plusieurs indicateurs d'inégalités monétaires sont régulièrement commentés dans le débat public. Il faut cependant distinguer inégalités de revenus et inégalités de patrimoine. Ces dernières sont un enjeu majeur, mais elles restent difficiles à mesurer en comparaison internationale. En matière d'inégalités de revenus, de nombreux indicateurs existent. La plupart ont toutefois l'inconvénient d'être également difficiles à mesurer de façon fréquente et précise : soit parce qu'ils demandent de connaître la totalité de la distribution de revenus (cas de l'indice de Gini qui mesure l'écart entre une situation parfaitement égalitaire et l'actuelle distribution de revenus) ; soit parce qu'ils se prêtent mal aux techniques de sondage, dès que l'échantillon devient trop restreint (cas de l'étude de la part de revenu perçue par les 1 % les plus riches). Quant à l'indicateur rapportant le revenu du neuvième décile au premier décile, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le revenu des plus riches.

Au final, l'écart de revenus retenu ici présente l'avantage d'être mis à jour de manière fiable chaque année, en France comme dans les autres pays européens, et de rendre compte de la concentration des revenus monétaires.

Comment évolue cet indicateur en France ?

En 2013 (dernière année disponible), l'écart de revenus s'établit à 4,3 en France contre 4,6 en 2012. **Cette forte baisse de 6% permet ainsi d'effacer l'augmentation des inégalités constatée depuis le début de la crise de 2008.** Il reste toutefois légèrement supérieur à sa valeur du milieu des années 90 (4,1 en 1996).

À titre de comparaison, **ces évolutions sont semblables avec l'indicateur alternatif** qui rapporte le revenu du neuvième décile à celui du premier décile : baisse en 2013 et retour au niveau observé au milieu des années 90.

Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

En 2013, l'écart de revenus s'établissait à 5 dans la zone euro et l'Union européenne, soit **nettement au-dessus du niveau français**. Avec des ratios inférieurs à 3,6, la Norvège, la République tchèque et la Finlande sont les trois pays où l'écart est le plus faible. À l'inverse, la Bulgarie, la Grèce et la Roumanie sont les pays avec les plus forts écarts de revenus. L'Espagne et l'Italie présentent également des niveaux élevés d'inégalités (respectivement à 6,3 et 5,7), tandis qu'**en Allemagne, les inégalités sont légèrement supérieures au niveau français** (4,6). Dans ce dernier pays, deux effets se compensent sur ce plan : les emplois peu rémunérés sont très nombreux, mais le taux de chômage y est très faible.

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

En matière de lutte contre les inégalités, le Gouvernement agit sur tous les fronts.

La redistribution passe d'abord par le renforcement de notre modèle économique et social :

- **Pour lutter contre les inégalités « à la racine », c'est-à-dire avant tout transfert monétaire, l'éducation et la jeunesse ont été érigées en priorités gouvernementales.** Ceci passe notamment par le recrutement de 60 000 enseignants sur la durée du quinquennat et la lutte contre le décrochage scolaire (voir fiche spécifique). Le plan « la République en actes », qui contient plusieurs mesures favorisant la mixité sociale afin d'enrayer les logiques de ségrégation, va également dans ce sens.
- **En créant les conditions d'une reprise durable génératrice d'emplois, le Gouvernement lutte aussi contre les inégalités. Pour un demandeur d'emploi, la vraie redistribution est celle qui lui permet d'abord de retrouver un emploi de qualité.** Le CICE, le pacte de responsabilité, le soutien à l'investissement, les aides aux TPE et PME, mais aussi la modernisation du dialogue social, la création de la prime d'activité, la lutte contre le détachement illégal, la création d'emplois d'avenir..., sont autant de mesures prises en faveur de l'emploi.
- **Enfin, le maintien de services publics de qualité fait partie de l'exigence républicaine d'égalité.** Les services publics de santé, de transport, d'éducation, mais aussi la démocratisation de l'accès à la culture contribuent à réduire les inégalités. Par exemple, en matière de santé, la stratégie du Gouvernement a été de réduire le déficit de la sécurité sociale sans procéder à des déremboursements et en apportant des réponses pour tous comme la généralisation du tiers-payant ou des solutions adaptées comme l'extension de la CMU-C aux étudiants en situation de rupture familiale.

La réduction des inégalités visible dans les chiffres depuis 2012 est le résultat direct de l'action du Gouvernement. Il a renforcé la redistribution :

- **En apportant un soutien aux plus modestes et aux classes moyennes.** C'est l'ambition du plan pauvreté mis en place dès 2013. Sa nouvelle feuille de route en 2015 trace le chemin jusqu'en 2017. L'impôt sur le revenu devient aussi plus progressif : les deux réformes successives de l'impôt sur le revenu pour 2015 et 2016 rendront 5 milliards d'euros à environ 12 millions de ménages, soit les 2/3 des foyers imposés à l'impôt sur le revenu ;
- **En mettant en œuvre des mesures de justice et d'équité, qui conduisent les ménages les plus favorisés à contribuer plus à l'effort collectif.** Les revenus du capital et notamment les stock-options sont désormais soumis au barème de l'impôt sur le revenu ; la tranche à 45% augmente la contribution de ceux qui gagnent plus de 150 000 euros.
- **En accroissant le caractère redistributif de notre politique familiale.** Les réformes récentes ont mis à contribution les familles les plus aisées (abaissement du plafond du quotient familial et modulation des allocations familiales) pour réduire le déficit de la branche famille de la sécurité sociale. Dans le même temps, les prestations destinées aux familles les plus modestes ont été revalorisées (allocation de rentrée scolaire, complément familial, allocation de soutien familial). Désormais, le montant des transferts socio-fiscaux décroît de façon plus linéaire en fonction du niveau de vie.

Source

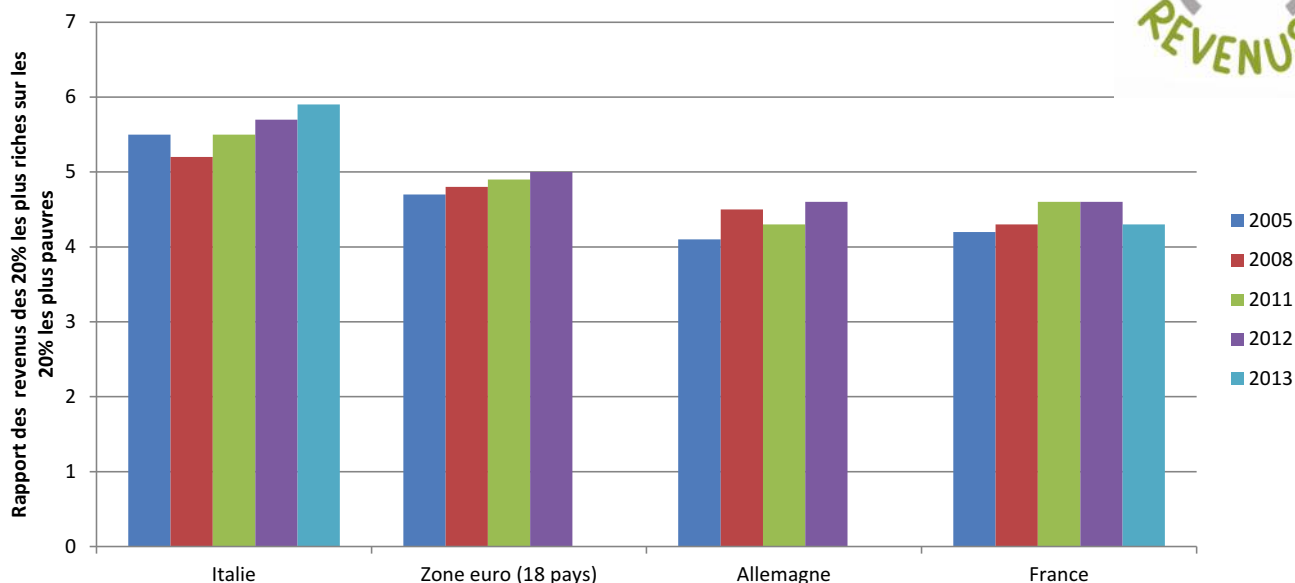
Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, rétropolées de 1996 à 2004, et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2013. En 2013, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif de plus de 50 000 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc, notamment, les personnes vivant en institution ainsi que les personnes sans domicile.

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.



Les inégalités de revenus en France sont nettement plus faibles qu'en moyenne dans la zone euro.

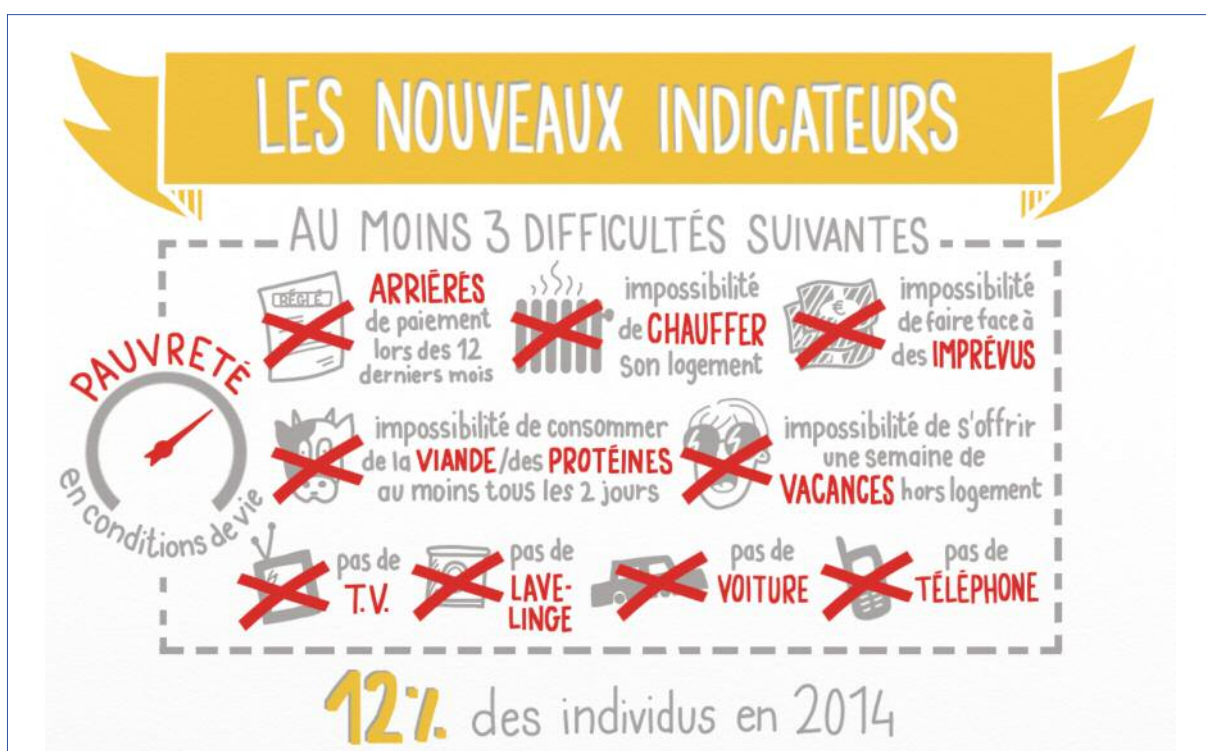
ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS DE REVENU EN FRANCE, EN ALLEMAGNE, EN ITALIE ET DANS LA ZONE EURO.



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Eurostat (SILC). L'année est l'année de perception du revenu.

PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE



1 De quoi parle-t-on ?

La **pauvreté en conditions de vie, ou privation matérielle**, désigne une situation de difficulté économique durable. Selon Eurostat, une personne s'y trouve lorsqu'elle cumule **au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9** de la liste suivante :

- ▀ avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer, d'un emprunt hypothécaire ou de factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
- ▀ ne pas pouvoir chauffer son logement ;
- ▀ ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ;
- ▀ ne pas pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
- ▀ ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;

- ▶ ne pas posséder un téléviseur couleur ;
- ▶ ne pas posséder un lave-linge ;
- ▶ ne pas posséder une voiture personnelle ;
- ▶ ne pas posséder un téléphone.

2 Pourquoi cet indicateur ?

Pour le Gouvernement comme pour les institutions européennes, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un objectif majeur. Définir un indicateur de pauvreté qui soit opérationnel est une condition essentielle pour cibler et réduire le phénomène. Il existe principalement deux manières de mesurer la pauvreté : le taux de pauvreté monétaire ou le taux de pauvreté en conditions de vie.

- ▶ Le taux de pauvreté monétaire mesure la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, défini conventionnellement à 60% du niveau de vie médian. Cette mesure est donc relative. Elle compare les revenus au sein de la population et ne rend pas compte des conditions de vie des ménages modestes.
- ▶ À l'inverse, la pauvreté en condition de vie, ou privation matérielle, **mesure une pauvreté « absolue »**. Elle correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. Ce second indicateur a été jugé d'autant plus préférable au premier, que **les données sur les indicateurs de pauvreté monétaire ne sont disponibles qu'avec un certain délai** (la donnée 2014 ne sera publiée que fin septembre 2016 alors qu'elle est déjà disponible pour la pauvreté en conditions de vie).

3 Comment évolue cet indicateur en France ?

En 2014, la privation matérielle concerne 12% des individus vivant en France métropolitaine. Établi à 14,2% en 2004, ce taux a diminué tendanciellement jusqu'en 2007 où il est descendu à 12,2%. Du fait de la crise, il a ensuite fortement augmenté pour atteindre 13,6% en 2009 avant de diminuer en 2010 et 2011, et de remonter à nouveau en 2012 pour atteindre 12,8%. **En 2013 et 2014, alors que la croissance reste atone, le taux de privation matérielle a donc diminué, pour atteindre son niveau le plus bas jamais établi.**

La privation matérielle affecte davantage les jeunes. Elle baisse progressivement avec l'âge, en raison de l'accumulation des biens et de l'amélioration des revenus au cours du cycle de vie, et sous l'effet de notre système de retraite. **Le taux de privation matérielle des plus de 65 ans est ainsi faible** (7,1%). La baisse avant la crise et la forte remontée en 2008-2009 sont observées pour toutes les classes d'âge. En 2013 et 2014, la baisse observée est, par contre, surtout le fait des 25-55 ans.

À titre de comparaison, le taux de pauvreté monétaire diminue également en 2013 (dernière année disponible) de 14,3% à 14%. Cette baisse est particulièrement marquée chez les jeunes adultes de 18 à 29 ans (il passe de 20,6% à 18,6%) et chez les enfants de moins de 18 ans (il passe de 20,4% à 19,6%). En revanche, la pauvreté augmente légèrement chez les retraités (de 7,7% à 7,9%), mais reste à un niveau faible.

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

En 2013, le taux de pauvreté en conditions de vie est très inférieur en France à la moyenne européenne (19,6%), ainsi qu'à celle de la zone euro. En particulier, l'Italie (24%), le Royaume-Uni (17,4%) et l'Espagne (16,9%) affichent des taux de privation très supérieurs à celui de notre pays. L'Allemagne (11,7%) et la Belgique (11,6%) présentent un taux de privation légèrement inférieur au nôtre. Certains pays présentent des taux de privation particulièrement faibles, comme la Suède et la Suisse (proches de 4%).

En 2013, le taux de pauvreté monétaire en France (à 14%) était inférieur à la moyenne européenne (16,6% selon Eurostat) et à la moyenne de la zone euro. Le taux de pauvreté monétaire en Allemagne s'établissait à 16,1% selon Eurostat.



Le taux de privation matérielle est en 2014 à son plus bas.

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

L'action du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté a été définie dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013.

Le plan a été actualisé par une feuille de route 2015-2017 annoncée par le Gouvernement en mars 2015.

Les principales mesures déployées ou engagées dans le cadre de ce plan sont les suivantes :

- « **Rendez-vous des droits** » proposés par les caisses d'allocations familiales pour faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non recours ;
- « **Garantie jeunes** » pour offrir un accompagnement global et renforcé aux jeunes pendant un an par les missions locales. Expérimentée dans 10 territoires entre novembre 2013 et la fin de l'année 2014, la « Garantie jeunes » a bénéficié à 8 500 jeunes en 2014. En étendant progressivement le dispositif à 62 nouveaux départements depuis janvier 2015, puis à l'ensemble du territoire en 2016, le Gouvernement prévoit un accompagnement de 50 000 jeunes fin 2015, puis de 100 000 fin 2017 ;
- **Accompagnement global des personnes au RSA élargi aux personnes les plus éloignées de l'emploi ;**
- **Inclusion bancaire et prévention du surendettement :** le cadre législatif est posé par la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et des dispositions de la loi ALUR sur la prévention du surendettement ;

► Revalorisation des prestations :

- Revalorisation du RSA (+10% au-delà de l'inflation entre 2013 et 2017) et des prestations familiales destinées aux familles les plus modestes (allocation de soutien familial : +25% et complément familial : +50% au-delà de l'inflation) ;
- Accès aux soins :
 - Par le relèvement de 8,3% du plafond de ressources de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS). 600 000 personnes supplémentaires pourront ainsi bénéficier d'une couverture complémentaire subventionnée pour tout ou partie ;
 - Par la revalorisation du contenu de ces prestations (amélioration de la prise en charge des soins optiques, d'audioprothèse et de soins dentaires pour la CMU-C, relèvement du montant de l'ACS pour les plus de 60 ans) ;
- À la rentrée scolaire 2012, l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) a été augmentée de 25%.

Ce plan fait l'objet chaque année d'une évaluation. La dernière évaluation, en date du 26 janvier 2015, souligne une montée en charge globalement positive des principales mesures.

Le calendrier de revalorisation des minimas sociaux est respecté chaque année : en 2015, revalorisations du montant forfaitaire du RSA de 0,9% au 1^{er} janvier et de 2% au 1^{er} septembre, revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de 0,9% au 1^{er} septembre, revalorisation de l'allocation de soutien familial de 5% et de la majoration du complément familial de 10% au 1^{er} avril.

Par ailleurs, le **plan « la République en actes »**, dévoilé en mars 2015, contient **plusieurs mesures favorisant la mixité sociale afin d'enrayer les logiques de ségrégation**. En particulier, la politique du logement favorise la construction de logements sociaux adaptés aux besoins des Français dans les territoires en ayant le plus besoin (renforcement de la loi SRU, libération du foncier public et privé, abaissement de la TVA à 5,5%, réforme de la gouvernance des aides à la pierre...). Concernant l'accès au logement des plus démunis, notamment l'hébergement d'urgence, le Gouvernement consacrera en 2015 un budget inégalé de 1,3 milliard d'euros. Il s'accompagne d'un plan triennal de réduction des nuitées hôtelières visant à offrir aux familles des conditions d'hébergement plus dignes et mieux adaptées à leurs besoins, comme l'intermédiation locative, les résidences sociales ou encore les maisons-relais.

En outre, **un « chèque énergie »**, prévu par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, **sera progressivement mis en place, à partir de 2016, pour accompagner les ménages disposant de revenus modestes à payer leurs factures.**

Enfin, **la loi relative au dialogue social et à l'emploi remplace, à partir du 1^{er} janvier 2016, le RSA activité et la Prime pour l'emploi (PPE) par une prestation unique : la prime d'activité.** Cette prime vise à soutenir les revenus des travailleurs les plus modestes et à inciter à l'activité les travailleurs dont le salaire est autour du SMIC, *via* un dispositif de bonus individualisé. La prime d'activité sera principalement ciblée sur les ménages modestes : on estime qu'elle sera globalement favorable aux ménages appartenant aux deux premiers déciles de niveau de vie. Ils devraient y gagner 0,5 milliard d'euros.

PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE

Source

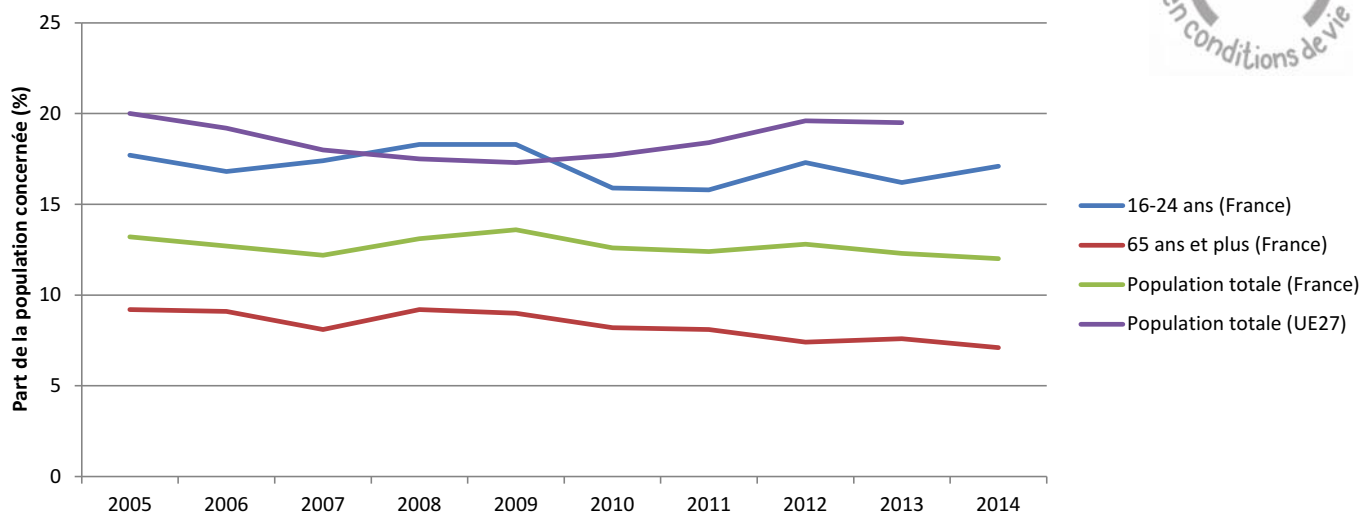
L'indicateur est calculé à partir de l'enquête européenne « *European Union - Statistics on Income and Living Conditions* » (EU-SILC) dont la version française est l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, depuis 2004. Chaque année, 14 000 ménages environ sont interrogés. En France, notamment, les questions sont posées au niveau du ménage et les réponses sont ensuite attribuées à chaque individu de celui-ci.

Le questionnaire de l'enquête fait la différence entre les individus qui sont incapables de se procurer un bien/service donné et ceux qui en sont privés pour d'autres raisons. Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

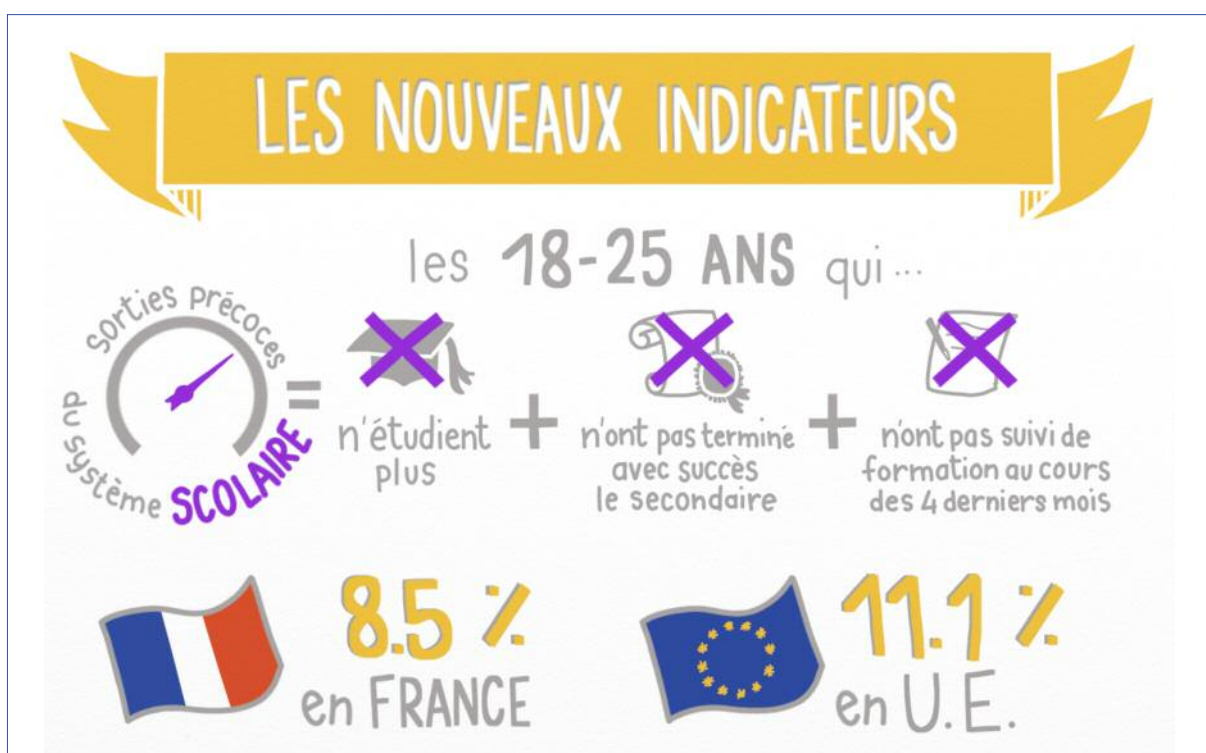
Le taux de privation matérielle des plus de 65 ans est faible (7,1%).

ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE PAR TRANCHE D'ÂGE EN FRANCE ET EN EUROPE



Source : Eurostat (SILC)

SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE



1 De quoi parle-t-on ?

L'indicateur « sorties précoces » mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus, n'ont pas terminé avec succès le second cycle de l'enseignement secondaire et n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines. En France, cette catégorie correspond aux **jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont pas de diplôme supérieur au brevet.**

2 Pourquoi cet indicateur ?

La lutte contre le décrochage scolaire constitue l'une des cinq priorités de la stratégie « Europe 2020 ». Elle répond à la volonté d'assurer la réussite de tous les élèves, quel que soit le milieu d'origine, et d'élever le niveau de qualification pour répondre aux défis de l'économie de la connaissance. La lutte contre le décrochage est également un instrument de lutte contre l'exclusion car l'absence de diplôme augmente le risque de rester durablement à l'écart du marché du travail et de la société.

Les pays de l'UE se sont fixés comme objectif, lors de la stratégie de Lisbonne, que les « sorties précoces » représentent moins de 10% des jeunes de 18-24 ans à l'horizon 2020. La France s'était fixée comme cible d'atteindre en 2020 un taux plus exigeant de 9,5%. Il a été atteint et dépassé en 2014.



Le nombre de décrocheurs n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui.

3 Comment évolue cet indicateur en France ?

En 2014, en France métropolitaine, **8,5% des Français âgés de 18 à 24 ans** ne possèdent pas de diplôme (ou seulement le brevet des collèges) et ne sont pas en situation de formation. Les hommes sont plus nombreux à quitter les études initiales sans diplôme : la part des sortants précoces est de 2,1 points plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.

Relativement stable par le passé, le taux a connu une baisse importante entre 2012 et 2014 (-3 points). Pour partie liée à une amélioration de la mesure statistique de cet indicateur (cf. source), cette diminution tient aussi à une baisse réelle du nombre de décrocheurs, liée à une politique très volontariste et de plus en plus systémique en ce domaine.

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

Le taux de sortants précoces est en France nettement inférieur à celui observé en moyenne dans l'Union européenne (8,5% pour la France contre 11,1% pour l'Europe en 2014). Ce taux est globalement très élevé dans le Sud de l'Europe, en particulier en Espagne (21,9%) et en Italie (15,0%) ; mais il est aussi plus élevé au Royaume-Uni (11,8%) et en Allemagne (9,5%). À l'inverse, une dizaine de pays européens, dont l'Irlande (6,9%), la Suède (6,7%), la République tchèque (5,5%) et la Pologne (5,4%) ont de meilleurs taux. **L'écart entre les hommes et les femmes est plus élevé en moyenne en Europe qu'en France** (3,2%, contre 2,1% selon Eurostat).

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

Le Gouvernement fait de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité. Depuis novembre 2014, il a mis en œuvre – sous le pilotage du ministère de l'Éducation nationale et en lien étroit avec les autres ministères, les collectivités et les partenaires associatifs – un nouveau plan pour vaincre le décrochage. Ce plan s'articule autour de trois orientations stratégiques : une politique publique, partenariale et intégrée, une priorité donnée à la prévention et une nouvelle chance pour se qualifier.

Le plan d'action veut agir sur l'ensemble du parcours du jeune, pour assuer sa qualification et son insertion. Il s'inscrit en cohérence avec les autres grands chantiers engagés par le Gouvernement en matière d'éducation et de jeunesse. Déployées sur trois ans, des mesures ont déjà été mises en place au niveau national :

- **Mise en œuvre d'un droit au retour pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification professionnelle** : une campagne de communication a été réalisée en mai avec un site à disposition des jeunes « reviensteformer.fr » et un numéro d'appel unique (0800 12 25 00) pour orienter les jeunes vers la structure la plus adaptée à leur besoin (mission locale, ministère de l'Éducation...) ;
- **Conclusion d'un protocole national État/Région en juillet 2015 pour organiser la prise en charge des jeunes sortis sans qualification** et la mobilisation des ministères et collectivités ;
- **Mise en place dans chaque académie d'une « semaine de la persévérance scolaire »** afin de valoriser des actions mises en œuvre dans l'école pour prévenir l'abandon scolaire ;
- **Développement d'« Alliances éducatives »** par lesquelles la communauté éducative se mobilise pour trouver des solutions à offrir aux jeunes.

Depuis la rentrée scolaire 2015, plusieurs mesures relevant de la prévention ou de la remédiation sont engagées :

- **Mise en place d'un nouveau parcours aménagé de stagiaire de la formation initiale (PAFI)** : il s'agit d'offrir un temps et de réflexion aux jeunes de 15 à 18 ans, en risque de décrochage, pour leur permettre de sortir de l'univers scolaire tout en intégrant des activités encadrées (service civique, clauses sociales, stages en entreprise...) ;
- **Développement de la modularité et de la fluidité des parcours** : permettre à un jeune de valider des acquis par bloc ou de changer de filière en cours de formation ;
- **Renforcement du rôle des parents comme partenaires indispensables de la prévention du décrochage** : développement des lieux ouverts aux parents, généralisation de la « mallette des parents » en CP et 6^e, élargissement du dispositif « l'école ouverte aux parents » ;
- **Renforcement de l'orientation active et choisie** : mise en place du « parcours Avenir » pour accompagner les jeunes dans la formation d'un projet ;

8,5% des Français
âgés de 18 à 24 ans
sont décrocheurs.

- **Pilotage et formation des agents** : désignation d'un correspondant académique et formation systématique des agents des réseaux d'éducation prioritaire via des modules de formation initiale et continue.

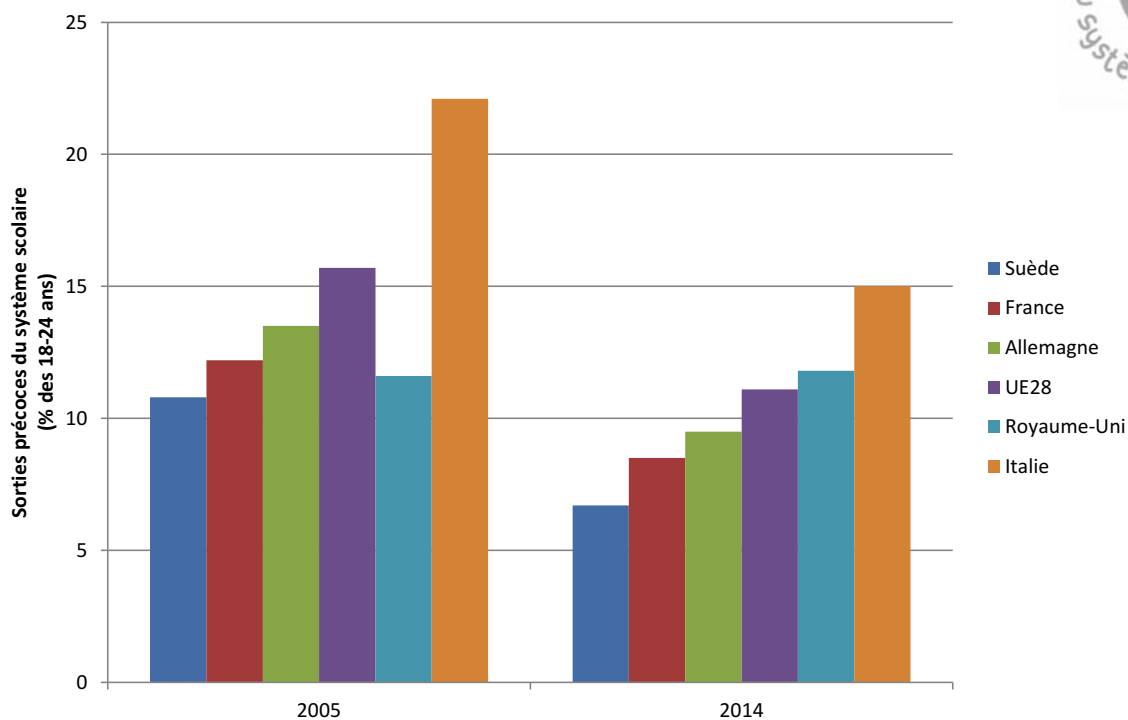
SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE

Par ailleurs, des mesures réglementaires seront prises pour rendre possible la conservation des notes au-dessus de 10, à partir de la session 2016, pour tous les redoublants ayant passé l'examen du BAC en 2015 (Bac GT et PRO). Un droit à redoubler dans son établissement d'origine est également mis en place pour les élèves ayant échoué au baccalauréat, au CAP ou au BTS.

Source

L'indicateur est calculé par Eurostat à partir des variables européennes harmonisées de l'enquête Emploi. L'indicateur pour la France est calculé sur les données de l'enquête Emploi de l'Insee, dont le questionnaire – et notamment sa partie sur le niveau d'études – a été fortement rénové en 2013. Le protocole d'interrogation a lui aussi évolué vers un repérage plus strict des personnes ayant un diplôme quel qu'il soit. Ces évolutions ont induit deux ruptures de série, en 2013 et en 2014. **Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.**

ÉVOLUTION DU TAUX DE SORTIES PRÉCOCES DU SYSTÈME SCOLAIRE ENTRE 2005 ET 2014



Source : Eurostat

EMPREINTE CARBONE



1 De quoi parle-t-on ?

En France, l’empreinte carbone évalue les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de la population résidant sur notre sol. Elle est donc égale à la somme des GES émis en France pour satisfaire la demande intérieure (i.e. hors émissions de GES associées aux exportations de la France) et des GES contenus dans nos importations. Les GES considérés sont ici le CO₂, le CH₄ et le N₂O.

(NB : l’empreinte carbone calculée à l’échelle internationale par l’OCDE porte uniquement sur le CO₂).

2 Pourquoi cet indicateur ?

Les inventaires d’émissions de GES élaborés dans le cadre de la convention sur les changements climatiques sont établis sur la base du périmètre territorial de chaque pays signataire. Dans le contexte d’une économie mondialisée, il est désormais nécessaire de tenir

compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles qui interviennent *hors du territoire national*. Élargir le suivi des émissions de GES au contenu des échanges extérieurs est la seule manière d'apprécier l'impact global de la consommation d'un pays sur le climat.

3 Comment évolue cet indicateur ?

L'**empreinte carbone par Français** est de 10,5 tonnes en 2012, **soit un niveau inférieur de 10% à celui de 1990** (11,6 tonnes par habitant). Compte de la croissance tendancielle de la population, l'**empreinte carbone totale en France est en 2012 à un niveau comparable à celui de 1990** (659 millions de tonnes).

Pourtant, le total des émissions de GES de la France a été réduit de 12% entre 1990 et 2012, la France a donc dépassé l'objectif de stabilisation de ses émissions par rapport à 1990 (protocole de Kyoto). La plus forte réduction revient au secteur de l'industrie manufacturière (-40%), suivi de la production d'énergie (-27%). *A contrario* les émissions des transports ont augmenté de 12% et celles du résidentiel-tertiaire de 11%. Avec 28% des émissions en 2013, les transports demeurent la première activité émettrice depuis 1998.



L'empreinte carbone par français est en 2012 10% plus faible qu'en 1990.

Mais les émissions associées aux importations ont augmenté de 50% entre 1990 et 2012, et représentent désormais la moitié de l'empreinte carbone de la consommation de la France.

Les premières estimations pour 2014 indiquent une diminution des émissions de GES, en lien avec la douceur de l'hiver **(-7% par rapport à 2012 et 2013)**. Selon toute probabilité, l'empreinte carbone en 2014 devrait également avoir diminué.

Cette forte réduction de l'empreinte carbone par habitant depuis 1990 est due à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La mise en place des « Meilleures techniques disponibles » (MTD) dans les installations industrielles fortement émettrices (IED).
- La réduction de 40% de l'intensité CO₂ de l'industrie entre 1990 et 2012 (données Ademe).
- **Les économies d'énergie** avec les travaux de rénovation thermique visant à améliorer l'isolation des logements et des bâtiments publics. S'agissant des seuls logements, la baisse de la consommation d'énergie par m² aurait entraîné une réduction de 20% des émissions de CO₂ (source SOeS). Ce gain est toutefois compensé par l'augmentation de la surface moyenne par personne.
- **Le développement des énergies renouvelables thermiques et des biocarburants.**
- **Le développement du recyclage.** Il contribue à économiser les ressources naturelles non renouvelables et à limiter les pressions sur l'environnement. Le recyclage de matières aurait permis d'éviter le rejet de 20 millions de tonnes en équivalent CO₂ en 2010 (données ADEME).
- **La crise économique de 2008.** Elle s'est traduite par la stagnation de la demande intérieure.

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

S'agissant de l'empreinte carbone, on ne peut à ce stade procéder à des comparaisons internationales, car les données disponibles sont très partielles, elles concernent le seul CO₂. La hiérarchie entre pays est au premier ordre identique à celle des émissions de GES.

En 2012, les émissions territoriales de GES sont en France nettement plus faibles que la moyenne européenne : 7,5 contre 9 tonnes/habitant (tous GES, inventaire CCNUCC).

Cette performance s'explique en partie par la part élevée de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité pour ses besoins de chauffage. En particulier, les émissions de l'Allemagne s'établissent à 11,7 tonnes par habitant ; celles du Royaume-Uni à 9,7 tonnes par habitant ; celles de l'Italie à 7,8 tonnes par habitant.

L'écart des émissions entre la France et l'UE était encore plus élevé, mais un début de rattrapage s'est opéré, avec de 1990 à 2014 une baisse observée des émissions de 25% dans l'UE contre 17% en France (pour 2014, estimations provisoires de l'Agence Européenne pour l'Environnement).

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

Le Gouvernement a mis en place une politique volontariste afin de limiter l'empreinte carbone du pays. **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août dernier.** Pierre angulaire de la stratégie française de lutte contre le changement climatique, elle initie une dynamique positive pour la COP21.

Dès le début du mandat, **le Gouvernement a mis en place la « contribution climat énergie », alors que les précédentes tentatives visant à fixer un prix du carbone avaient échoué.** Cette contribution monte en charge progressivement. Le prix du carbone est passé de 7 euros/t de CO₂ en 2014 à 14,5 euros/t en 2015. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe une trajectoire de 56 euros/t de CO₂ en 2020 et 100 euros/t en 2030.

Plus généralement, **cette loi fixe des objectifs ambitieux à horizon 2025-2030 afin de lutter efficacement contre le changement climatique** : en particulier, les émissions de GES devront diminuer de 40% en 2030 par rapport à 1990, et les énergies renouvelables devront représenter 32% de la consommation d'énergie en 2030. **Pour s'assurer du respect de ces trajectoires, la loi instaure une gouvernance novatrice**, à travers la stratégie nationale bas-carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Des mesures spécifiques sont également prises pour réduire les émissions dans les secteurs à l'origine d'une part importante des GES, notamment le bâtiment et les transports, et pour encourager au développement des énergies renouvelables. Ainsi, la



Les émissions de Gaz à effet de serre de la France ont été réduites de 12% entre 1990 et 2012.

création du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) permet aux ménages de financer leurs travaux pour améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Divers dispositifs viennent aussi contribuer au financement de la transition énergétique pour encourager l'innovation dans ce secteur. Un fonds exceptionnel de 1,5 milliard d'euros sur trois ans sera mis en place pour financer des actions d'accompagnement. Par ailleurs, BPI France mobilise environ 800 millions d'euros par an de financements divers pour la transition énergétique.

La loi prévoit que les investisseurs institutionnels précisent dans leurs rapports annuels la façon dont ils prennent en compte leur exposition au risque climatique.

Enfin, en tant qu'hôte de la COP21, la France a pour objectif de parvenir à un accord ambitieux. Ainsi, le Ministre des Finances et des Comptes Publics, et son homologue péruvien ont co-présidé le 9 octobre 2015 à Lima une réunion ministérielle au cours de laquelle plus de 50 ministres et 20 chefs d'institutions internationales ont examiné les enjeux et perspectives du financement de la lutte contre le changement climatique. Lors de cette réunion, l'OCDE a présenté son estimation des financements climat mobilisés en 2014, qui ont représenté 62 milliards de dollars, puis de nombreuses annonces ont été faites à la fois par des ministres de pays développés et par des chefs d'institutions multilatérales (Banque Mondiale, BEI...), ce qui renforce la crédibilité de l'engagement des 100 milliards de dollars en 2020.

Source

Le calcul de l'empreinte couvre le CO₂, le CH₄ et le N₂O, qui représentent 97% des 6 GES pris en compte pour le protocole de Kyoto. Ils sont exprimés en équivalent CO₂ en fonction de leur pouvoir radiatif (i.e. de réchauffement global) à l'horizon de 100 ans. Chaque tonne de CH₄ et de N₂O vaut respectivement 21 et 310 tonnes de CO₂.

Le calcul de l'empreinte carbone nécessite d'abord celui des émissions, réalisé par le CITEPA (*Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique*). Cet inventaire comprend l'identification détaillée des sources d'émissions localisées et la connaissance a priori des procédés de production et d'émission.

Puis, l'ensemble des émissions est sommé en équivalent CO₂ selon la méthodologie de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

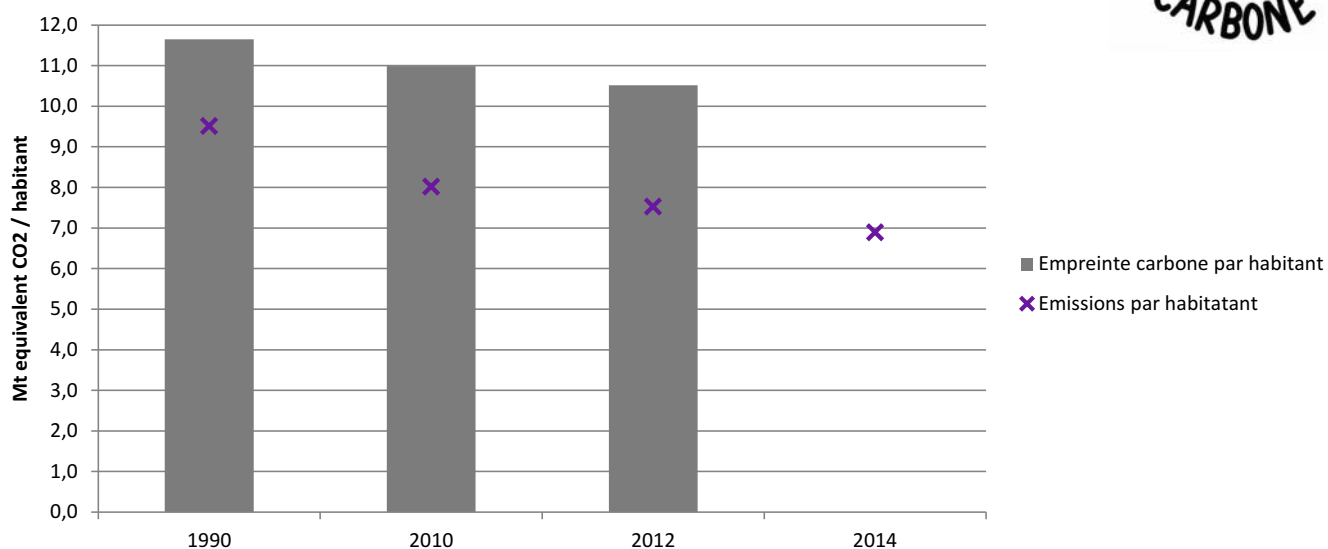
L'empreinte est calculée à partir d'une méthode standardisée promue par Eurostat et l'OCDE. Des tableaux dits entrées/sorties décomposent la production en 60 produits et séparent, dans leurs différentes composantes, les éléments importés de ceux issus de la production intérieure. 2010 est la dernière donnée disponible.

Les calculs réalisés jusqu'à présent couvrent les émissions de la France métropolitaine. Dès l'année prochaine le calcul de l'empreinte carbone pourra couvrir le périmètre métropole plus DOM.



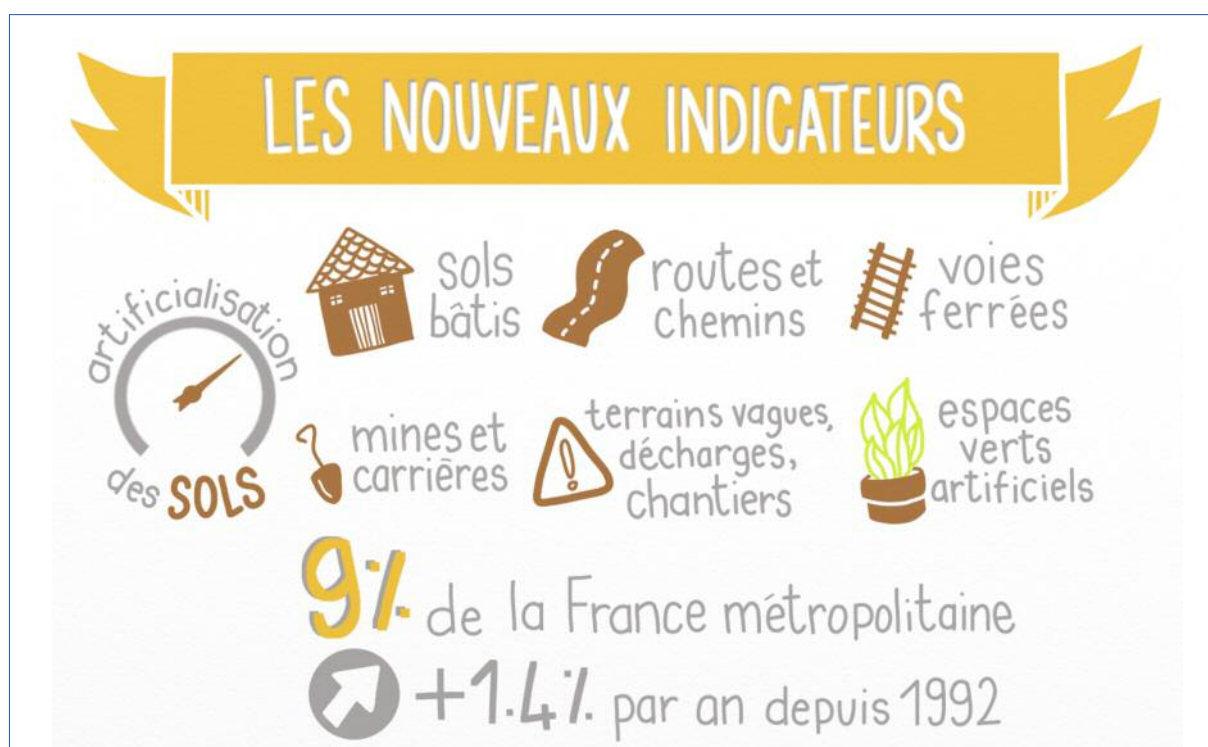
Des émissions sur le périmètre territorial nettement plus faibles en France par rapport à la moyenne européenne (7,5 tonnes par habitant contre 9 tonnes par habitant, en 2012).

**ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE PAR HABITANT
ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR HABITANT EN FRANCE**



SOeS et Citepa (comptes d'émissions dans l'air), Insee (tableaux entrées-sorties de la comptabilité nationale), Douanes (importations et exportations en valeur), AIE (émissions de GES à l'échelle internationale), Eurostat (TES et comptes d'émissions dans l'air des principaux partenaires économiques UE de la France et UE-27). Traitements, SOeS, 2015.

ARTIFICIALISATION DES SOLS



1 De quoi parle-t-on ?

Selon Eurostat, les sols artificialisés recouvrent les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...).

La définition retenue par le ministère de l'Agriculture en France est plus large que celle retenue par Eurostat. Elle recouvre également d'autres « sols artificialisés », comme les mines, les carrières, les décharges, les chantiers, les terrains vagues, et les espaces verts artificiels (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

L'artificialisation correspond à un changement d'utilisation, laquelle n'est pas nécessairement irréversible. Ainsi, pour chaque hectare artificialisé, un demi-hectare se « naturalise ».

2 Pourquoi cet indicateur ?

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels. En imperméabilisant certains sols, elle peut aussi accélérer le ruissellement des eaux pluviales et la vulnérabilité aux inondations. Elle a également un impact sur la biodiversité.

Par ailleurs, l'étalement urbain a des impacts négatifs pour les ménages. Ils doivent passer plus de temps dans les transports, ce qui a un impact sur la consommation d'énergie et donc sur les émissions de gaz à effet serre, et ont plus de difficultés à trouver du travail si les bassins d'emplois sont éloignés des zones d'habitation.

Dans l'idéal, il faudrait disposer d'un indicateur qui puisse synthétiser les caractéristiques locales de l'artificialisation. **Les dommages occasionnés par l'artificialisation sont en effet très différents, selon qu'elle soit émiettée, ou continue, et selon le contexte environnemental, comme par exemple si elle se situe en zone inondable ou non.**



L'artificialisation des sols est en hausse, mais la part des zones boisées, naturelles ou humides est stable.

3 Comment évolue cet indicateur ?

Les espaces dédiés à l'agriculture occupent plus de la moitié du territoire (51%), les zones naturelles et forestières près de 40% et les espaces artificialisés de l'ordre de 9% du territoire de France métropolitaine.

Les espaces artificialisés sont constitués pour deux tiers de sols imperméabilisés : pour près de la moitié, des sols non bâtis (sols revêtus ou stabilisés, essentiellement des routes, des parkings, des aires de stockage...), pour un sixième des sols bâtis (essentiellement des constructions basses de moins de 3 étages). Le dernier tiers des espaces artificialisés correspond à des surfaces non imperméabilisées : pour la plupart des sols enherbés en périphérie du bâti, tels que les jardins publics ou privés, les terrains de sport, mais aussi des sols nus (chemins de terre, chantiers...)¹.

La surface des sols artificialisés augmente en tendance sur longue période (en moyenne de 1,4% par an depuis 1992, source Teruti-Lucas). Cette artificialisation des sols a ralenti depuis 2010, puisqu'elle ne progresse plus que de 1% par an.

Cette augmentation tendancielle de l'artificialisation est le résultat du recul (de 0,25% en moyenne par an depuis 1992) des terres agricoles bien que ce mouvement ralentisse depuis 2010 (-0,20% en moyenne depuis 2010, contre -0,30% de 2006 à 2010).

En revanche, **la part des zones boisées, naturelles, humides ou en eau reste stable sur longue période, avec près de 40% des sols de métropole.** Aujourd'hui, avec plus de 16 millions d'hectares en métropole et 18 millions d'hectares dans les départements et

1 - Agreste Primeur n°326, juillet 2015. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentaire et de la Pêche.

territoires d'Outre-Mer, la France est le deuxième plus grand pays forestier d'Europe.

L'urbanisation progresse fortement dans le quart sud-est : les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse comptent parmi les départements qui s'artificialisent le plus entre 2006 et 2014 (+ 4,4% pour les Bouches-du-Rhône), comme la Haute-Savoie et l'Ain, situés dans l'aire d'influence de Genève. La progression de l'artificialisation est également importante dans l'ouest du pays, avec l'étalement des aires urbaines de Nantes, Rennes et Bordeaux. Dans la petite couronne parisienne, malgré la croissance de la population, la proportion de sols artificialisés plafonne en 2014 entre 75 et 95% du territoire selon les départements. En revanche, les surfaces artificialisées s'étendent moins vite dans les départements à faible croissance démographique, situés sur une diagonale nord-est – sud-ouest. Dans certains départements, comme les Ardennes, l'Allier, l'Ardèche ou la Lozère, l'évolution des sols artificialisés n'est pas significative².

4 Comment la France se situe-t-elle par rapport à ses partenaires européens ?

Avec la définition retenue par Eurostat (Enquête LUCAS, portant sur 2012), **l'artificialisation des sols s'établit à 5,8% en France. Elle se situe donc à un niveau légèrement supérieur à la moyenne européenne** (à 4,6%). En la matière, la grande hétérogénéité entre les pays est liée, notamment, à leur densité. Ainsi, l'artificialisation des sols dépasse 10% dans le Bénélux, mais se situe en deçà de 2% en Estonie, Lettonie, Suède et Finlande. Exceptée l'Espagne (à 3,9%), **les pays européens les plus peuplés ont une artificialisation des sols supérieure à celle de la France** : l'Allemagne est à 7,7%, l'Italie à 7,8%, le Royaume-Uni à 6,5%.

5 Quelle est l'action du Gouvernement au regard de cet indicateur ?

En matière de politique du logement et d'urbanisme, le Gouvernement agit de manière à mieux territorialiser les décisions, afin d'adapter les constructions aux besoins de chaque territoire. Encourager la construction dans les zones les plus tendues contribue, à la fois, à limiter l'étalement urbain et à fournir plus de logements là où la demande est la plus importante.

- ▶ Le Gouvernement a, par exemple, supprimé les dispositifs d'investissement locatif éligibles dans les zones les moins denses, pour les remplacer par un nouveau dispositif recentré sur les zones tendues.
- ▶ De nombreuses mesures visant à libérer le foncier dans ces mêmes zones ont également été prises, afin d'encourager la densification des sols déjà artificialisés. En matière de foncier public, une décote pouvant aller jusqu'à 100% est possible afin de construire des logements sociaux. En matière de foncier privé, une mission a été confiée à Dominique Figeat, Président de l'observatoire du foncier d'Île-de-France, afin d'évaluer l'ensemble des dispositifs existants ; la mission rendra ses propositions début 2016.
- ▶ Ces mesures viennent s'ajouter à celles déjà prises dans la loi Alur afin de lutter contre

2 - Ibid.

l'étalement urbain en renforçant, notamment, les obligations des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) en matière d'analyse de la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Par ailleurs, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014, vise également à juguler la consommation des terres agricoles et l'agrandissement excessif des exploitations existantes au détriment des installations de nouveaux agriculteurs. À cette fin, elle conforte notamment le rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Elle encourage aussi les jeunes agriculteurs à s'installer en favorisant notamment les transmissions d'exploitation hors cadre familial. De plus, cette loi entend développer la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Elle a ainsi créé un programme national de la forêt et du bois qui garantit la gestion durable de la forêt et valorise ses atouts (lutte contre le changement climatique, biodiversité...). Un fonds stratégique de la forêt et du bois a également été mis en place pour renouveler la forêt et valoriser la filière bois. Un contrat de filière bois a été signé le 16 décembre 2014 entre l'État, les Régions et les fédérations professionnelles de la filière pour définir une stratégie de long terme sur cette filière.

Enfin, limiter l'artificialisation des sols doit permettre de favoriser la biodiversité. Un projet de loi pour la protection de la biodiversité est actuellement en débat au Parlement. Son objectif est de mieux concilier activités humaines et biodiversité. Il a été adopté en première lecture à l'Assemblée le 24 mars. En parallèle, une Agence française de biodiversité est en cours de préfiguration. Elle sera l'unique interlocuteur de tous les acteurs de la biodiversité (collectivités locales, entreprises ou associations).

Source

Pour mesurer l'évolution de l'artificialisation en France, nous retenons ici la méthode dite de TERUTI-LUCAS, conçue par les Services Statistiques du ministère de l'Agriculture, et labellisée par le CNIS (Conseil National d'Information Statistique). L'enquête Teruti-Lucas permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national. L'échantillon a été fortement renouvelé en 1991, puis en 2004/2005, ce qui induit des ruptures de série. L'échantillon comprend actuellement, en métropole, 309 000 points groupés en 31 100 grappes ou segments. L'échantillon comprend les départements d'outre-mer.

LUCAS est la plus vaste enquête harmonisée sur les sols jamais réalisée dans l'UE, les données étant collectées dans 27 États membres de l'UE par 750 enquêteurs de terrain sur 270 000 points différents. À chacun de ces points, les enquêteurs enregistrent la couverture et l'utilisation des sols et en ont pris des photos. Ces photographies sont accessibles à partir de l'atlas statistique disponible sur le site web d'Eurostat. Cette enquête est réalisée tous les 3 ans. L'enquête 2015 sera disponible au second semestre 2016.

Au sein des 4 grandes économies européennes, c'est en France que l'artificialisation des sols est la plus faible.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE



Source : SOeS d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puis Teruti-Lucas



Quelques évaluations

CICE ET PACTE DE RESPONSABILITÉ
ET DE SOLIDARITÉ
(VOLET ENTREPRISES)

PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ
(VOLET MÉNAGES)
ET MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ACTIVITÉ

PLAN TRÈS HAUT DÉBIT

PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET
POUR L'INCLUSION SOCIALE

RÉFORME DU COLLÈGE

LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
POUR UNE CROISSANCE VERTE



CICE ET PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET ENTREPRISES)

1 Description des mesures

Mis en place au 1^{er} janvier 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a pour objectif de redonner des marges de manœuvre aux entreprises pour investir, innover et recruter grâce à une baisse substantielle du coût du travail. Son montant correspond à 6% de la masse salariale brute de l'entreprise sur la base des salaires inférieurs à 2,5 Smic. Cela représente une baisse d'environ 20 milliards d'euros du coût du travail.

Le volet « Entreprises » du pacte de responsabilité et de solidarité complète le CICE afin de répondre à un double objectif : favoriser la création d'emplois et améliorer la compétitivité de notre économie et sa capacité à investir et exporter. Sa mise en œuvre se fait en deux temps :

- Depuis le 1^{er} janvier 2015, il a engendré une baisse du coût du travail sur les salaires inférieurs à 1,6 Smic, à travers des allègements de cotisations sociales, une baisse des cotisations sociales sur les indépendants, ainsi qu'une baisse de la C3S.
- À partir de 2016, une nouvelle étape du pacte de responsabilité et de solidarité sera mise en œuvre, incluant la suppression de la C3S à horizon 2017, la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés, une poursuite de la réduction du coût du travail et une diminution du taux nominal de l'impôt sur les sociétés à 32% en 2017.

CICE ET PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET ENTREPRISES)

2 Impact qualitatif sur les indicateurs

La baisse du coût du travail induite par le CICE et le pacte de responsabilité incite les entreprises à augmenter leur demande de travail, ce qui implique des effets sur l'emploi et sur l'activité. En particulier, le taux d'emploi des travailleurs à faible niveau de qualification est le plus susceptible d'évoluer positivement. En effet, les créations d'emplois consécutives à la baisse du coût du travail devraient être plus concentrées sur les emplois à faible niveau de rémunération car la demande de travail est ici la plus sensible à son coût. En 2014, le taux d'emploi des travailleurs à faible qualification (niveaux 0 à 2 dans la classification CITE 2011) est de 41,2% tandis que ceux dont le niveau de qualification est le plus élevé (niveaux 5 à 8) atteint 81,2%.

Une meilleure insertion des salariés à faible qualification sur le marché du travail devrait avoir un effet positif sensible sur le niveau de vie des actifs aux revenus modestes et, par conséquent, sur l'ensemble des ménages dont le niveau de vie dépend de ces actifs.

Parallèlement, la baisse de la taxation du capital induite par la suppression de la C3S¹ et la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés améliorent la rentabilité des investissements et incitent donc à réaliser des travaux de recherche et de développement. À terme, ces dispositifs auront également un impact positif sur l'emploi et l'activité, bien que ces effets mettent davantage de temps à se matérialiser.

Par ailleurs, le CICE et le pacte de responsabilité, en réduisant l'ensemble du coût de production, permettent aux entreprises de restaurer leurs marges. L'Insee anticipe ainsi, dans ses prévisions de début octobre, un rebond du taux de marge à 31,3% en moyenne sur 2015 contre 29,7% en 2012. Cette progression améliore la capacité d'autofinancement des entreprises et réduit leur besoin de financement dès le court terme. Les entreprises peuvent ainsi améliorer leur compétitivité hors coût (ces marges peuvent être utilisées pour améliorer l'organisation du travail, innover, développer les marchés à l'exportation...) et surmonter leurs difficultés financières temporaires.

À technologie inchangée, toute mesure favorable à l'activité implique enfin, nécessairement, une hausse des émissions de gaz à effet de serre (du fait par exemple, d'une augmentation de l'utilisation des moyens de transport).

Taux d'emploi		Dettes des agents économiques	
Dépenses de R&D		Taux de sortie précoce du système scolaire	
Taux de pauvreté en conditions de vie		Écarts de revenus entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres	
Empreinte carbone		Taux d'artificialisation des sols	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Satisfaction de la vie	

Note : le vert indique un impact qualitatif positif et le rose un impact qualitatif négatif. Une couleur foncée indique qu'une évaluation quantitative est décrite dans la suite de la fiche.

La satisfaction dans la vie est comptée conventionnellement en vert si les autres indicateurs sont majoritairement favorables ou neutres.

1 - La C3S qui porte sur le chiffre d'affaire des entreprises taxe par conséquent implicitement à la fois le travail, le capital et les consommations intermédiaires. Sa suppression génère donc également des effets positifs significatifs sur l'emploi.

CICE ET PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET ENTREPRISES)

3 Évaluation quantitative

Les mesures de baisse des prélèvements obligatoires, en favorisant les créations d'emplois, devraient avoir un effet positif sur le taux d'emploi. D'ici 2020, les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité contribueront à augmenter le PIB de 1,7% et créeront 500 000 emplois.

	2017	2020	Long terme
PIB (en %)	1,2	1,7	2,7
Taux d'emploi (%)	1,1	1,3	1,5

Méthodologie

Les effets des baisses du coût du travail (CICE et Pacte) sont évalués à l'aide du modèle Mésange, en tenant compte du ciblage des différentes mesures.

La baisse de la C3S est simulée comme la baisse d'une taxe dont l'assiette est constituée à 50% de travail, à 32% de capital et à 18% d'importations, qui de surcroît a un impact favorable sur la productivité (via la fin de la taxation des consommations intermédiaires tout au long de la chaîne de production)

La baisse de l'IS est évaluée, à l'aide du modèle Mésange, comme une baisse du coût du capital qui stimule l'investissement tout en réduisant le chômage à long terme.

+1,5 point sur le taux d'emploi à terme



PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET MÉNAGES) ET MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ACTIVITÉ

1 Description des mesures

Le volet « Ménages » du pacte de responsabilité et de solidarité participe à la baisse des prélèvements obligatoires, sur la période 2014-2017, pour les ménages aux revenus moyens et modestes. Une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu sera mise en place en 2016 pour les ménages modestes. Elle complètera ainsi les baisses d'impôt des années précédentes pour un montant total d'environ 5 milliards d'euros.

À partir du 1^{er} janvier 2016, la Prime d'activité se substituera à la Prime Pour l'Emploi (PPE, dispositif de crédit d'impôt) et au Revenu de Solidarité Active – Activité (dont la complexité n'a jamais permis une bonne appropriation par les bénéficiaires). Cette nouvelle prestation est composée de deux parties : une partie familialisée pour garantir que les actuels allocataires du RSA-Activité ne voient pas leur revenu diminuer ; et une partie individualisée prenant la forme d'un « bonus » pour les individus rémunérés au-delà de 0,5 Smic (le choix a en effet été fait de ne pas soutenir l'activité à temps très partiel, à la différence du RSA-Activité). La Prime d'activité est ouverte aux jeunes actifs qui s'insèrent sur le marché du travail. Elle permet donc d'encourager l'activité tout en soutenant le pouvoir d'achat des populations ciblées. Elle complète en cela les mesures prises en faveur des ménages à travers le pacte de responsabilité et de solidarité.

PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET MÉNAGES) ET MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ACTIVITÉ

2 Impact qualitatif sur les indicateurs

En augmentant le revenu disponible des ménages, ces mesures augmentent leur consommation et soutiennent l'activité et l'emploi. En particulier, la Prime d'activité vise à allier les atouts de la PPE (faiblesse du non-recours, automaticité, individualisation et ouverture aux jeunes dès 18 ans) et du RSA-Activité (réactivité, ciblage des foyers les plus modestes), afin de favoriser l'emploi des jeunes et des ménages modestes. Le surcroît de revenu permet également d'améliorer les conditions matérielles de vie (logement, nutrition).

De plus, ces réformes diminuent l'écart entre le coût du travail pour l'employeur et le revenu net perçu par le salarié : elles contribuent, en cela, à diminuer le chômage structurel et conduisent à un effet favorable sur l'emploi et l'activité à long terme. Ce surcroît d'activité contribue à diminuer l'endettement total.

À technologie inchangée, toute mesure favorable à l'activité implique enfin, nécessairement, une hausse des émissions de gaz à effet de serre (du fait par exemple, d'une augmentation de l'utilisation des moyens de transport).

Taux d'emploi		Dettes des agents économiques	
Dépenses de R&D		Taux de sortie précoce du système scolaire	
Taux de pauvreté en conditions de vie		Écarts de revenus entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres	
Empreinte carbone		Taux d'artificialisation des sols	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Satisfaction de la vie	

Note : le vert indique un impact qualitatif positif. Une couleur foncée indique qu'une évaluation quantitative est décrite dans la suite de la fiche.

La satisfaction dans la vie est comptée conventionnellement en vert, si les autres indicateurs sont majoritairement favorables ou neutres.

3 Évaluation quantitative

La réforme de l'impôt sur le revenu de 2015 profite à 8,1 millions de ménages ; celle de 2016 profitera à 2,7 millions de ménages supplémentaires.

Plus de 5,6 millions d'actifs seront éligibles à la Prime d'activité. Elle touchera ainsi, au total, 11 millions de personnes (parents et enfants). La Prime d'activité sera ciblée sur les ménages de travailleurs à revenus modestes. Ainsi, 56% des ménages allocataires appartiennent aux deux premiers déciles de niveau de vie, soit les 20% de ménages les plus modestes. La mesure se traduira par un gain net total estimé à 0,5 milliard d'euros sur les deux premiers déciles. La perte nette pour les ménages appartenant aux déciles 3 à 5 est estimée à 0,3 milliard d'euros. Néanmoins, les baisses d'impôt sur le revenu permettent d'éviter des pertes significatives pour la plupart des ménages pour lesquels la Prime d'activité est moins favorable que la prime pour l'emploi et le RSA-Activité : une fois pris en compte les baisses de l'impôt sur le revenu, tous les déciles sont gagnants nets à la réforme (voir graphique).

PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET MÉNAGES) ET MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ACTIVITÉ

La baisse de l'impôt sur le revenu combinée à la mise en place de la Prime d'activité fait globalement baisser le taux de pauvreté¹ de 0,3 point. Leur conjugaison diminue légèrement les écarts de revenu entre les 20% des ménages les plus aisés et les 20% des ménages les plus modestes (-0,03 point).

Mesure évaluée	Évolution du taux de pauvreté à 60% du niveau de vie médian	Évolution du rapport interquintile
Réforme de l'impôt sur le revenu (2015 et 2016)	-0.1	0
Prime d'activité	-0.2	-0.03
Total	-0.3	-0.03

Source : DG Trésor, modèle Saphir.

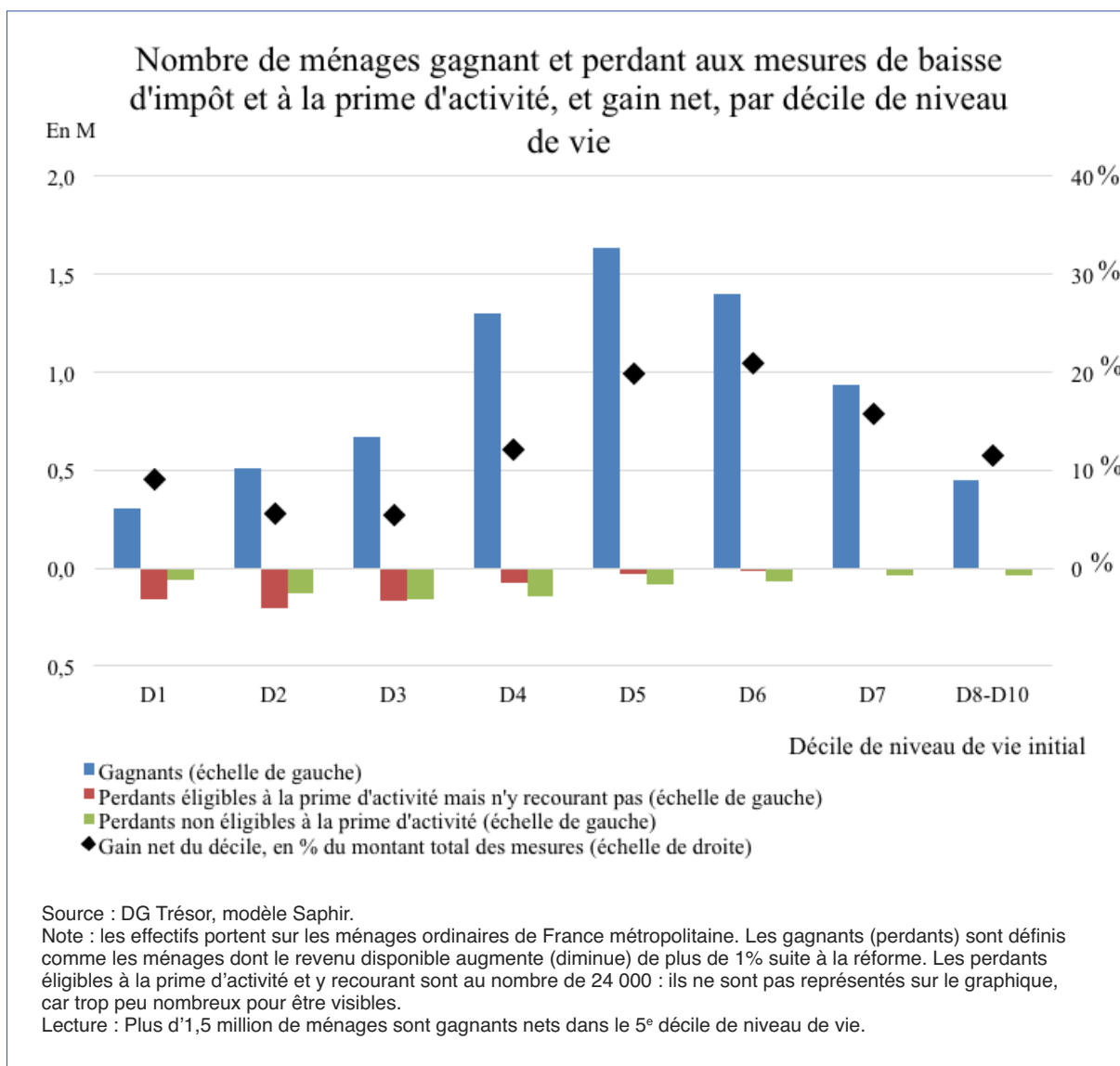
Note : les chiffres sont corrigés pour être représentatifs de la France entière tous ménages (Saphir porte sur les ménages ordinaires de France métropolitaine).



La Prime d'activité et le volet « Ménages » du Pacte de responsabilité et de solidarité réduisent le taux de pauvreté de 0,3 point.

1 - Taux de pauvreté monétaire à 60% du niveau de vie médian.

PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ (VOLET MÉNAGES) ET MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ACTIVITÉ



Impact macroéconomique des mesures de baisse d'impôt et de la prime d'activité Écart au compte central (en %)	2020	2025
PIB en volume	0,2	0,2
Taux d'emploi	0,09	0,08

Méthodologie

Les estimations sont faites par la DG Trésor en utilisant le modèle Saphir. L'évaluation de la Prime d'activité est réalisée sous l'hypothèse d'un taux de recours de 50%. Les gagnants (perdants) sont définis comme les ménages dont le revenu disponible augmente (diminue) de plus de 1% suite à la réforme.



PLAN TRÈS HAUT DÉBIT

1 Description des mesures

Lancé au printemps 2013, le plan France Très Haut Débit (FTHD) s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement d'offrir un accès au très haut débit pour l'ensemble de la population d'ici 2022. Il représente un investissement de 20 milliards d'euros¹ sur 10 ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.

Pour permettre de couvrir efficacement le territoire et tenir l'engagement d'achever cette couverture d'ici 2022, le plan partage le territoire en deux grandes zones :

► **Dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de département**, les opérateurs privés déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Ils s'engagent à réaliser ces déploiements d'ici 2020 dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'État. Ces zones dites « conventionnées » concernent 3 600 communes, soit 57% de la population, et représentent un investissement de **6 à 7 milliards d'euros**. Cette première zone se décompose elle-même en deux grands ensembles : dans les grandes agglomérations (zones dites très denses), les opérateurs déploient chacun leur réseau jusqu'à l'abonné. « Dans les zones moyennement denses, un seul réseau est déployé avec un co-investissement des opérateurs permettant une mutualisation du réseau.

► **En dehors des grandes agglomérations**, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet : FttH, amélioration des débits sur le réseau ADSL, satellite, Wimax, 4G. Propriété des collectivités territoriales, ces « réseaux d'initiative publique » représentent un investissement de **13 à 14 milliards d'euros** et proposent, comme les réseaux privés, des services aux particuliers et entreprises par des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Les recettes d'exploitation et le cofinancement issus de ces FAI permettront de financer la moitié de l'investissement. La seconde moitié de l'investissement (6,5 milliards d'euros) est financée par des subventions publiques, dont une enveloppe de subvention de l'État de plus de 3 milliards d'euros.

1 - Ce chiffre ne comprend pas le raccordement final des usagers au réseau de fibre optique qui représente un investissement d'environ 10 milliards d'euros.

2 Impact qualitatif sur les indicateurs

Le plan FTHD peut avoir un effet positif sur l'activité et l'emploi grâce à l'**effet d'entraînement de l'investissement public** sur l'investissement privé. Cet effet d'entraînement dépend des modalités de déploiement du très haut débit, lesquelles diffèrent selon la densité des zones géographiques concernées. Dans les zones jugées non rentables, en l'absence du plan FTTH, les investissements privés dans le très haut débit n'auraient vraisemblablement pas eu lieu, et dans les zones conventionnées, le conventionnement permet d'accélérer l'investissement privé.

De plus, l'accès au très haut débit peut être source de gains de productivité : en permettant le développement de nouveaux usages numériques ; en renforçant la mise en valeur des produits innovants (réalisations 3D, jeux en ligne, visioconférence, Open Data) ; et en améliorant la qualité de vie en entreprise (coworking, télétravail, etc.). Ces gains potentiels de productivité sont cependant difficilement quantifiables.

Enfin, en garantissant l'accès de tous aux usages liés au très haut débit, le plan FTHD contribue à l'inclusion sociale et à l'égalité du territoire. D'une part, la réduction des déplacements professionnels permet de fluidifier les zones de transport, de diminuer les gaz à effet de serre et de revitaliser les espaces ruraux ou péri-urbains. D'autre part, le développement des infrastructures numériques permet d'améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des services publics dans de nombreux domaines, tels que la santé grâce à la télémédecine, l'éducation grâce aux MOOC, ou encore la gestion des ressources grâce, par exemple, au développement des compteurs d'électricité « intelligents » et au *smart-grid*.

Taux d'emploi		Dettes des agents économiques	
Dépenses de R&D		Taux de sortie précoce du système scolaire	
Taux de pauvreté en conditions de vie		Écarts de revenus entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres	
Empreinte carbone		Taux d'artificialisation des sols	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Satisfaction de la vie	

Note : le vert indique un impact qualitatif positif. Une couleur foncée indique qu'une évaluation quantitative est décrite dans la suite de la fiche.

La satisfaction dans la vie est comptée conventionnellement en vert, si les autres indicateurs sont majoritairement favorables ou neutres.

3 Évaluation quantitative

Le plan FTHD pourrait accroître le PIB d'environ 0,1 point à horizon de 3 ans, générant près de 20 000 emplois supplémentaires, soit une augmentation du taux d'emploi de 0,05 point.

Méthodologie

Les estimations sont faites par la DG Trésor en utilisant le modèle Mésange.



PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

1 Description des mesures

Adopté le 21 janvier 2013, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale comprend un ensemble de mesures destinées à renforcer la solidarité envers les ménages modestes. Il est issu d'une vaste concertation et d'un diagnostic partagé sur les causes de la pauvreté et les moyens de venir en aide aux plus fragiles sans stigmatisation. Il établit un ensemble d'actions visant à permettre à chacun d'accéder à de meilleures conditions de vie.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été actualisé par une feuille de route 2015-2017 annoncée par le Gouvernement en mars 2015. Cette feuille de route comporte 54 actions qui s'articulent autour de 7 thématiques :

1. Accès aux droits, minima sociaux
2. Emploi, travail, formation professionnelle
3. Logement, hébergement
4. Santé, accès aux soins
5. Familles, enfance
6. Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement
7. Gouvernance des politiques de solidarité

2 Impact qualitatif sur les indicateurs

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale comporte un ensemble de mesures de revalorisation des prestations :

- La revalorisation exceptionnelle du RSA de 10% en plus de l'inflation d'ici 2017 constitue un pilier important de ce plan. Trois revalorisations de 2% chacune ont déjà eu lieu en septembre 2013, septembre 2014 et septembre 2015.

PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

- Les augmentations, en plus de l'inflation, jusqu'à 50% du complément familial (versé aux familles de 3 enfants et plus) et jusqu'à 25% de l'allocation de soutien familial (versée aux familles monoparentales en l'absence de pension alimentaire) visent plus particulièrement à lutter contre la pauvreté des enfants (leur taux de pauvreté s'établit à 19,6%). Deux revalorisations ont déjà eu lieu en avril 2014 et avril 2015.
- Les plafonds de ressources de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été relevés de 8,3%, afin d'élargir le nombre de bénéficiaires d'une couverture complémentaire. Le contenu de ces prestations a par ailleurs été amélioré (soins optiques, dententaires, et prothèses auditives notamment).

Ces mesures réduisent le risque de pauvreté des ménages modestes, et notamment des familles monoparentales (une femme élevant seule ses enfants sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté) et des familles nombreuses. Elles améliorent par ailleurs le caractère redistributif du modèle social français et contribuent à réduire les inégalités de revenu.

Par ailleurs, ces mesures génèrent une hausse de revenu pour les ménages modestes. Sachant que leur propension marginale à consommer est importante, ces dispositifs se traduiront par une augmentation de leur consommation et soutiendront l'emploi et l'activité. Ajoutés aux mesures de lutte contre le surendettement du plan, ces effets contribuent également à limiter l'endettement des ménages.

À technologie inchangée, toute mesure favorable à l'activité implique enfin, nécessairement, une hausse des émissions de gaz à effet de serre (du fait par exemple, d'une augmentation de l'utilisation des moyens de transport).

Taux d'emploi		Dettes des agents économiques	
Dépenses de R&D		Taux de sortie précoce du système scolaire	
Taux de pauvreté en conditions de vie		Écarts de revenus entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres	
Empreinte carbone		Taux d'artificialisation des sols	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Satisfaction de la vie	

Note : le vert indique un impact qualitatif positif et le rose un impact qualitatif négatif. Une couleur foncée indique qu'une évaluation quantitative est décrite dans la suite de la fiche.

La satisfaction dans la vie est comptée conventionnellement en vert si les autres indicateurs sont majoritairement favorables ou neutres.

3 Évaluation quantitative

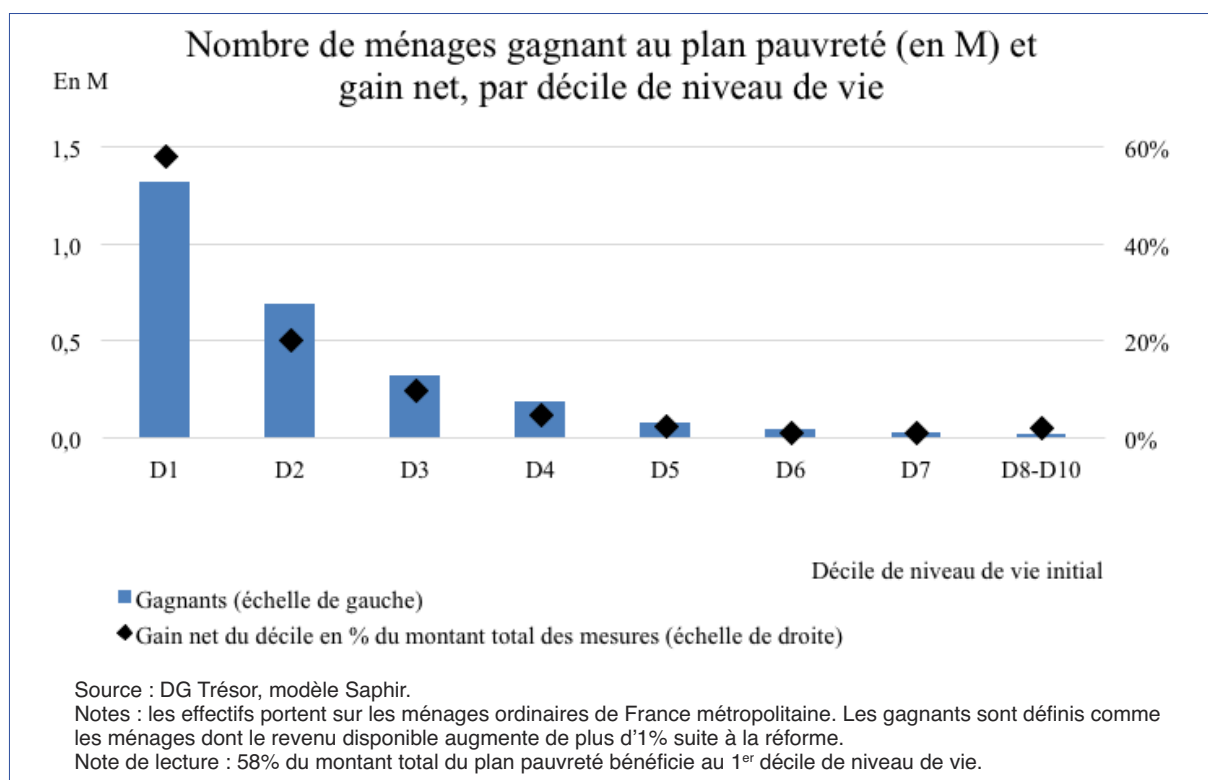
Une fois le plan pauvreté monté en charge, le gain de revenu pour les ménages est estimé à 2,6 milliards d'euros et le nombre de « ménages gagnants significatifs » à 2,7 millions (soit environ 1 000 euros en moyenne par an pour les ménages bénéficiaires). Le taux de pauvreté à 60% diminuerait de 0,6 point (0,9 point pour le taux de pauvreté à 50%). Le taux de pauvreté des enfants à 60% diminuerait quant à lui de 1,1 point (2,1 points pour le taux à 50%). À horizon 2020, le plan pauvreté aurait un effet positif sur le PIB d'environ 0,1%, et créerait environ 10 000 emplois.

PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

Mesure évaluée		Évolution du taux de pauvreté		Évolution du taux de pauvreté des enfants		Évolution du rapport interquintile
		50%	60%	50%	60%	
ASF	Revalorisation exceptionnelle de 25%	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	0
CF	Revalorisation exceptionnelle de 50%	-0,1	-0,2	-0,4	-0,4	0
RSA	Revalorisation exceptionnelle de 10%	-0,6	-0,4	-1,2	-0,5	-0,05
Total plan pauvreté		-0,9	-0,6	-2,1	-1,2	-0,07

Source : DG Trésor, modèle Saphir.

Note : les chiffres sont corrigés pour être représentatifs de la France entière tous ménages (le modèle Saphir porte sur les ménages ordinaires de France métropolitaine).



Impact macroéconomique du plan pauvreté Écart au compte central (en %)	2020	2025
PIB en volume	0,1	0,1
Taux d'emploi	0,03	0,01

Source : DG Trésor, modèle Mésange.

Méthodologie

Les estimations sont faites par la DG Trésor en utilisant le modèle Saphir. Les « gagnants significatifs » sont définis comme les ménages dont le revenu disponible augmente (diminue) de plus de 1% suite à la réforme.

RÉFORME DU COLLÈGE

Description de la mesure

La réforme du collège présentée le 11 mars 2015 (elle entrera en vigueur à la rentrée 2016) vise notamment à renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux – notamment en français et en mathématiques – en combinant des apprentissages théoriques et pratiques.

- ▀ Des temps d'accompagnement personnalisé, à raison de trois heures en 6ème et d'une heure à deux heures les années suivantes, seront mis en place pour tous les élèves, avec des temps d'apprentissage en petits effectifs. Ces temps viseront à renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux.
- ▀ Par ailleurs, une place particulière sera accordée :
 - à l'enseignement des langues vivantes, avec un enseignement dès la classe de 5^e de la deuxième langue vivante ;
 - à la maîtrise du numérique, avec l'utilisation des outils numériques (qui se concrétisera notamment par la fourniture de tablettes ou d'ordinateurs portables) et l'apprentissage du numérique (notamment pour les élèves en difficulté), l'apprentissage de l'algorithmique, et la sensibilisation aux enjeux numériques (usage des réseaux sociaux, esprit critique dans le traitement de l'information, sécurité numérique) ;
 - au travail en équipe et à l'expression orale, notamment à travers les enseignements pratiques interdisciplinaires. Ces derniers permettront de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet mobilisant plusieurs disciplines et conduisant à une réalisation concrète.
- ▀ Elle s'articule avec la refonte des programmes à travers un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de nouveaux programmes de la scolarité obligatoire centrés sur les apprentissages des élèves.

Afin de la mettre en œuvre et de mieux lutter contre les inégalités, les équipes pédagogiques disposeront d'une plus grande capacité d'initiative : les nouvelles modalités d'enseignement (les enseignements pratiques interdisciplinaires, l'accompagnement personnalisé et le travail en petits groupes) représenteront 20% du temps des enseignants. Il reviendra aux équipes pédagogiques et éducatives de les organiser en fonction des besoins des élèves. Les temps de travail en groupes à effectifs réduits seront mis en œuvre grâce à la création de 4 000 postes d'enseignants en équivalent temps plein.

2 Impact qualitatif sur les indicateurs

L'augmentation quantitative et l'amélioration qualitative de l'utilisation des moyens destinés à l'éducation ont un impact très important sur le potentiel de l'économie : en allant vers plus de personnalisation de l'enseignement, un apprentissage plus précoce de la deuxième langue vivante, plus de collaboration entre les enseignants et d'autonomie au sein des établissements, et des méthodes pédagogiques modernisées, cette réforme pourra participer à l'amélioration des résultats et de la formation des élèves. **Ces effets sont potentiellement importants car une amélioration de la qualité de la formation au cours de la scolarité génère ensuite des effets favorables tout au long de la vie active des individus.**

Par ailleurs, les mesures prises pour renforcer spécifiquement l'accompagnement des élèves défavorisés permettent de lutter contre le décrochage scolaire. En augmentant les chances des élèves de sortir du système scolaire avec une qualification, ces mesures améliorent leur employabilité, et contribuent à réduire à moyen terme le taux de chômage structurel.

Ces mesures contribuent également à réduire les inégalités « à la racine », c'est-à-dire les écarts de revenu avant toute forme de redistribution.

- D'une part ses effets sont plus prononcés sur les collèges classés en éducation prioritaire (EP), et plus généralement sur les élèves issus de milieux défavorisés. De nombreuses études, en France et à l'étranger, montrent en effet que la réduction de la taille des classes est particulièrement bénéfique aux élèves d'origine sociale modeste.
- D'autre part, ces bénéfices génèrent à long terme de meilleures perspectives de rémunération et une diminution du risque de chômage des publics défavorisés. Dès lors, la réforme du collège contribue bien, là encore, à réduire les inégalités sur le marché du travail.

Ainsi, la réforme du collège contribuera ainsi avec d'autres réformes engagées depuis 2013 à plus d'égalité dans le système d'éducation, condition indispensable pour maintenir la place de la France dans l'économie mondiale – à la frontière de la productivité et de l'innovation – et pour assurer la cohésion sociale. Elle répond ainsi par ses objectifs à l'observation commune de nombreuses études actuelles qui relèvent l'importance croissante, pour augmenter la productivité et donc la croissance potentielle, de filières d'excellence élargies, d'une formation et de compétences solides pour l'ensemble de la population, et donc de la nécessité d'éviter qu'une partie de la population ne se détache de la moyenne vers le bas.

Taux d'emploi		Dettes des agents économiques	
Dépenses de R&D		Taux de sortie précoce du système scolaire	
Taux de pauvreté en conditions de vie		Écarts de revenus entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres	
Empreinte carbone		Taux d'artificialisation des sols	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Satisfaction de la vie	

Note : le vert indique un impact qualitatif positif Une couleur foncée indique qu'une évaluation quantitative est décrite dans la suite de la fiche.

La satisfaction dans la vie est comptée conventionnellement en vert si les autres indicateurs sont majoritairement favorables ou neutres.



LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

1 Description des mesures

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise à lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique, à améliorer la sécurité d'approvisionnement, à réduire la dépendance de la France aux importations d'énergies fossiles, à maintenir un prix de l'énergie compétitif, à permettre aux consommateurs de maîtriser leurs dépenses en énergie et à préserver la santé humaine et l'environnement. À ce titre, elle fixe des objectifs de moyen et de long termes (horizons 2025, 2030 et 2050) portant sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), le mix énergétique et la performance énergétique des bâtiments ou des transports. Elle fixe en particulier un objectif de réduction de 40% des émissions de GES entre 1990 et 2030. Ces émissions ayant déjà baissé de 11% de 1990 à 2013, une diminution des émissions de 2013 à 2030 de 161 MtCO₂e est nécessaire (de 492 MtCO₂e à 331 MtCO₂e).

À cette fin, certaines mesures de la loi, comme la montée en charge de la taxation du carbone, visent d'abord à réduire les émissions de manière transversale dans l'ensemble de l'économie. D'autres concernent spécifiquement les émissions de certains secteurs à l'origine d'une part importante des GES ou de polluants atmosphériques (NO_x, particules), notamment le bâtiment et les transports. D'autres dispositions sont enfin prévues pour promouvoir les énergies renouvelables.

Les mesures prises couvrent donc une large panoplie d'instruments. Elles vont de la taxation des comportements polluants (hausse de la composante carbone incluse dans les accises énergétiques à 56 euros/tCO₂ en 2020 et 100 euros/tCO₂ en 2030), au soutien des comportements vertueux (via, par exemple, la création du fonds de garantie pour la rénovation énergétique) en passant par des obligations réglementaires (par exemple de rénovation de certains bâtiments) et l'assouplissement de certaines contraintes (notamment celles pesant sur l'éolien terrestre).

Par ailleurs, la loi institue une nouvelle gouvernance : à travers la stratégie nationale bas-carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie, la loi permettra de suivre les trajectoires d'émissions et de mix énergétique. Ces stratégies seront périodiquement révisées afin d'ajuster les plans d'actions pour respecter ces objectifs.

LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

2 Impact qualitatif sur les indicateurs

Les mesures figurant dans la loi permettront de contribuer à la réduction des émissions de GES *via* deux canaux :

- d'une part, la réduction de la consommation d'énergie (*via*, par exemple, le mécanisme des certificats d'économie d'énergie ou des obligations de rénovation thermique) ;
- d'autre part, le remplacement d'énergies carbonées par des énergies renouvelables ou peu carbonées (par exemple en promouvant le développement du véhicule électrique).

La loi prévoit également des mesures sectorielles, notamment pour limiter l'étalement urbain et donc l'artificialisation des sols.

La substitution entre énergies fossiles (importées) et énergies domestiques (renouvelables), ainsi que les investissements en économie d'énergie seront à l'origine d'un effet de relance de l'économie par l'investissement. L'amélioration de l'efficacité énergétique permettra par ailleurs de réaliser des gains de productivité, améliorant ainsi la compétitivité.

Le prix moyen (hors taxe) de l'énergie pourrait augmenter tant que le coût des énergies renouvelables reste supérieur à celui des énergies fossiles. Toutefois, les économies d'énergie permettront de compenser cette hausse et de maîtriser les factures. Par ailleurs, la taxation du carbone finance une baisse d'autres prélèvements obligatoires, laquelle a un impact favorable sur l'activité.

Afin de lutter contre la précarité énergétique, la loi crée en particulier :

- un chèque énergie pour aider les ménages disposant de revenus modestes à payer leurs factures d'énergie. Il sera mis en place en 2016, avec dans un premier temps une phase expérimentale avant la généralisation d'ici 2018. Cette mesure aidera 4 millions de ménages à surmonter les difficultés à se chauffer et réduira par conséquent les situations de privation matérielle.
- un dispositif de certificats d'économie d'énergie ciblant les ménages en situation de précarité énergétique.

Enfin, la baisse des émissions de polluants atmosphériques aura également un impact positif sur la santé.

Taux d'emploi		Dette des agents économiques	
Dépenses de R&D		Taux de sortie précoce du système scolaire	
Taux de pauvreté en conditions de vie		Ecarts de revenus entre les 20% les plus aisés et les 20% les plus pauvres	
Empreinte carbone		Taux d'artificialisation des sols	
Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Satisfaction de la vie	

Note : le vert indique un impact qualitatif positif. Une couleur foncée indique qu'une évaluation quantitative est décrite dans la suite de la fiche.

La satisfaction dans la vie est comptée conventionnellement en vert, si les autres indicateurs sont majoritairement favorables ou neutres.

LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

3 Évaluation quantitative

L'atteinte des objectifs de la loi en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs : État, collectivités territoriales, entreprises, associations et citoyens, afin que toutes les mesures soient mises en œuvre.

À l'horizon 2020, les modèles économiques s'accordent sur un impact positif d'au moins +0,8% sur le PIB et une création nette d'au moins 100 000 emplois (*cf. étude d'impact de la loi*). La mobilisation de tous les acteurs pourrait permettre d'accroître ces effets positifs, en portant la croissance du PIB à +1,5% et la création d'emplois à 350 000 en moyenne sur la période 2015-2035. Cela nécessite notamment d'accélérer la rénovation énergétique des logements, de développer la mobilité propre (par exemple les véhicules électriques), ainsi que l'autopartage.

Méthodologie

L'impact macroéconomique des objectifs de la loi a été évalué en juillet 2014 dans le cadre de l'étude d'impact du projet de loi à l'aide du modèle ThreeME, modèle macroéconomique multisectoriel d'évaluation des politiques énergétiques et environnementales, conjointement développé par l'OFCE (Observatoire français de la conjoncture économique) et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Par ailleurs, l'élaboration de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), en cours de consultation publique, s'est accompagnée de la construction d'un scénario compatible avec les objectifs de la loi telle que finalement adoptée. L'impact macroéconomique de ce scénario a été évalué à l'aide de deux modèles, le modèle ThreeMe précité et le modèle Nemesis, développé par le cabinet d'étude ERASME-SEURECO, afin d'illustrer l'incertitude liée aux choix de modélisation.

